
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2013

Table des matières

1	Introduction	8
2	Aperçu.....	9
2.1	Infractions selon la loi.....	9
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi.....	9
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	10
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions....	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	12
2.3	Infractions selon la répartition géographique	12
2.3.1	Code pénal (CP).....	12
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district.....	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	13
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	14
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	15
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	16
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district.....	16
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	17
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	17
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	18
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	19
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district.....	19
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	20
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	20
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	21
2.4	Prévenus selon la loi.....	22
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	22
2.4.1.1	Code pénal (CP).....	22
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	23
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	23
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	24
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	25
2.4.3.1	Code pénal (CP).....	25
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	26
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	26
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
2.4.4.1	Code pénal (CP).....	27
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	27
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	28
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP).....	28
3	Partie détaillée.....	29
3.1	Infractions de violence.....	29

3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	29
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	30
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	31
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	31
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	31
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	32
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	32
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	32
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	33
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	34
3.2	Violences domestiques.....	35
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	35
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	36
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	37
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	38
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	38
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	38
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	39
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	40
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	40
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	41
3.5	Brigandage.....	42
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	42
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	42
3.6	Vol.....	43
3.6.1	Répartition selon le type de vol	43
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	43
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	44
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé.....	44
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	45
3.7	Vol de véhicule.....	46
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	46
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	46
3.8	Dommmages à la propriété.....	47
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	47
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	47
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	48
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	49
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	50
3.9.3.1	Consommation par substances	50
3.9.3.2	Trafic par substances	51
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	51
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	51
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	51

3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	52
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	53
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	54
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	55
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	55
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	56
4	Évolution.....	57
4.1	Tableaux	57
4.1.1	Infractions selon la loi	57
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	57
4.1.3	Code pénal: Infractions par district.....	58
4.1.4	Code pénal: Infractions par commune	58
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	59
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: Infractions par district	59
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	60
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	61
4.1.9	Loi sur les étrangers: Infractions par district.....	61
4.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions par commune	62
4.1.11	Infractions de violence	63
4.1.12	Infractions de violence domestique	64
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	65
4.2	Graphiques.....	65
4.2.1	Infractions selon la loi	66
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	66
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	67
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	67
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	68
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	68
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins.....	69
5.1	Événements cantonaux	69
6	Glossaire méthodologique.....	70
6.1	Introduction.....	70
6.2	Définitions	70
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	70
6.2.2	L'infraction.....	70
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	70
6.2.4	La personne lésée	70
6.2.5	La population résidente permanente	70
6.2.6	Etat des communes	71
6.3	Principes d'exploitation des données	71
6.3.1	Statistique de sortie	71

6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	71
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	71
6.4	Chiffres clés	71
6.4.1	Chiffres absolus	71
6.4.2	Chiffres relatifs.....	71
6.4.3	Graphiques	72
7	Index des tableaux.....	74
8	Index des figures.....	76

1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

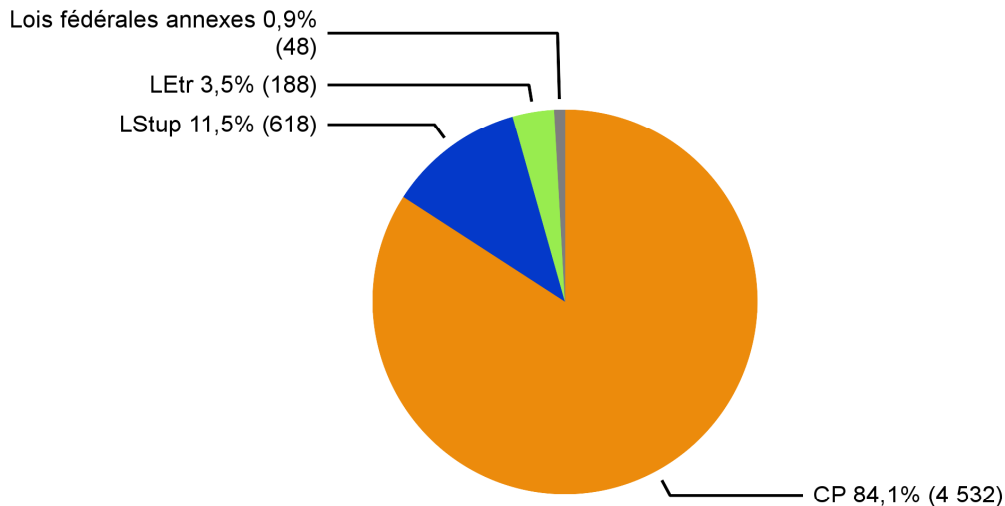
L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	4 368	34,0%	4 532	36,8%	4%
Loi sur les stupéfiants (LStup) ¹	618	98,9%	618	98,9%	0%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	131	100,0%	188	100,0%	44%
Autres lois fédérales annexes	30	96,7%	48	81,3%	60%

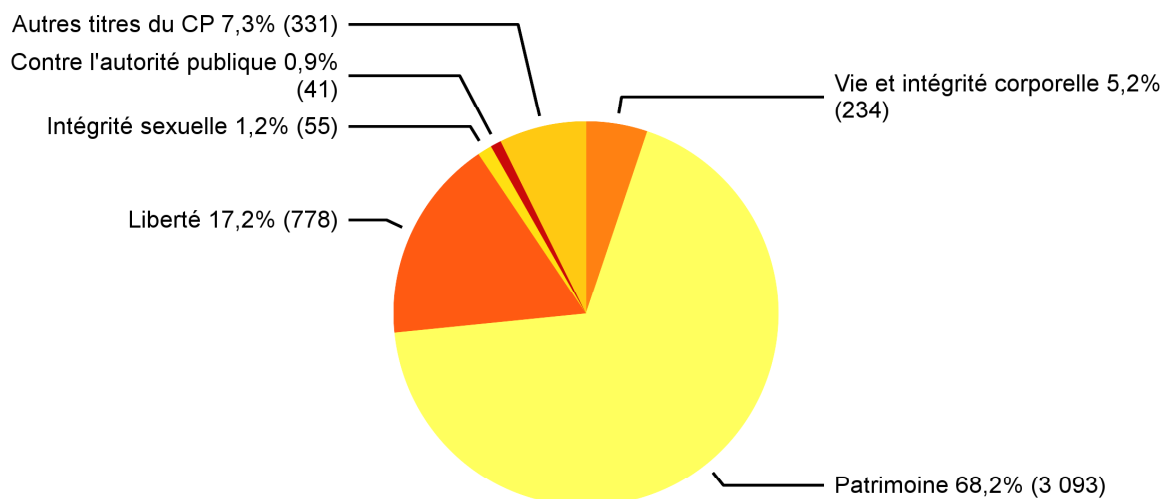
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 et 115 n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont

¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	4 368	34,0%	4 532	36,8%	4%
Total vie et intégrité corporelle	230	90,0%	234	91,5%	2%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	–	1	100,0%	–
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	100,0%	6	100,0%	-25%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	117	86,3%	116	93,1%	-1%
Total patrimoine	3 092	22,9%	3 093	24,3%	0%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 671	22,7%	1 600	23,3%	-4%
dont vol par effraction	565	27,3%	603	24,2%	7%
dont vol à l'arrachée	9	22,2%	13	15,4%	44%
Vol de véhicule (Art. 139) ²	379	5,8%	360	7,8%	-5%
Brigandage (Art. 140)	24	20,8%	15	53,3%	-38%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	286	22,0%	320	26,6%	12%
Escroquerie (Art. 146)	35	80,0%	61	62,3%	74%
Extorsion et chantage (Art. 156)	7	57,1%	2	50,0%	-71%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	1	100,0%	0	–	-100%
Total honneur, domaine secret ou privé	162	90,1%	234	88,5%	44%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	43	90,7%	85	88,2%	98%
Total liberté	711	40,2%	778	41,0%	9%
Menaces (Art. 180)	115	92,2%	132	95,5%	15%
Contrainte (Art. 181)	10	70,0%	16	93,8%	60%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	–	0	–	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	6	50,0%	3	33,3%	-50%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	14	92,9%	26	84,6%	86%
Total intégrité sexuelle	51	88,2%	55	90,9%	8%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	20	100,0%	16	93,8%	-20%
Viol (Art. 190)	9	88,9%	5	100,0%	-44%
Exhibitionnisme (Art. 194)	6	83,3%	2	0,0%	-67%
Pornographie (Art. 197)	2	50,0%	9	77,8%	350%
Total danger collectif	41	65,9%	22	72,7%	-46%
Incendie intentionnel (Art. 221)	7	42,9%	9	66,7%	29%
Total autorité publique	22	100,0%	41	100,0%	86%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	14	100,0%	20	100,0%	43%
Total administration de la justice	8	50,0%	9	77,8%	13%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	4	0,0%	4	75,0%	0%
Autres infractions du Code pénal	51	84,3%	66	90,9%	29%

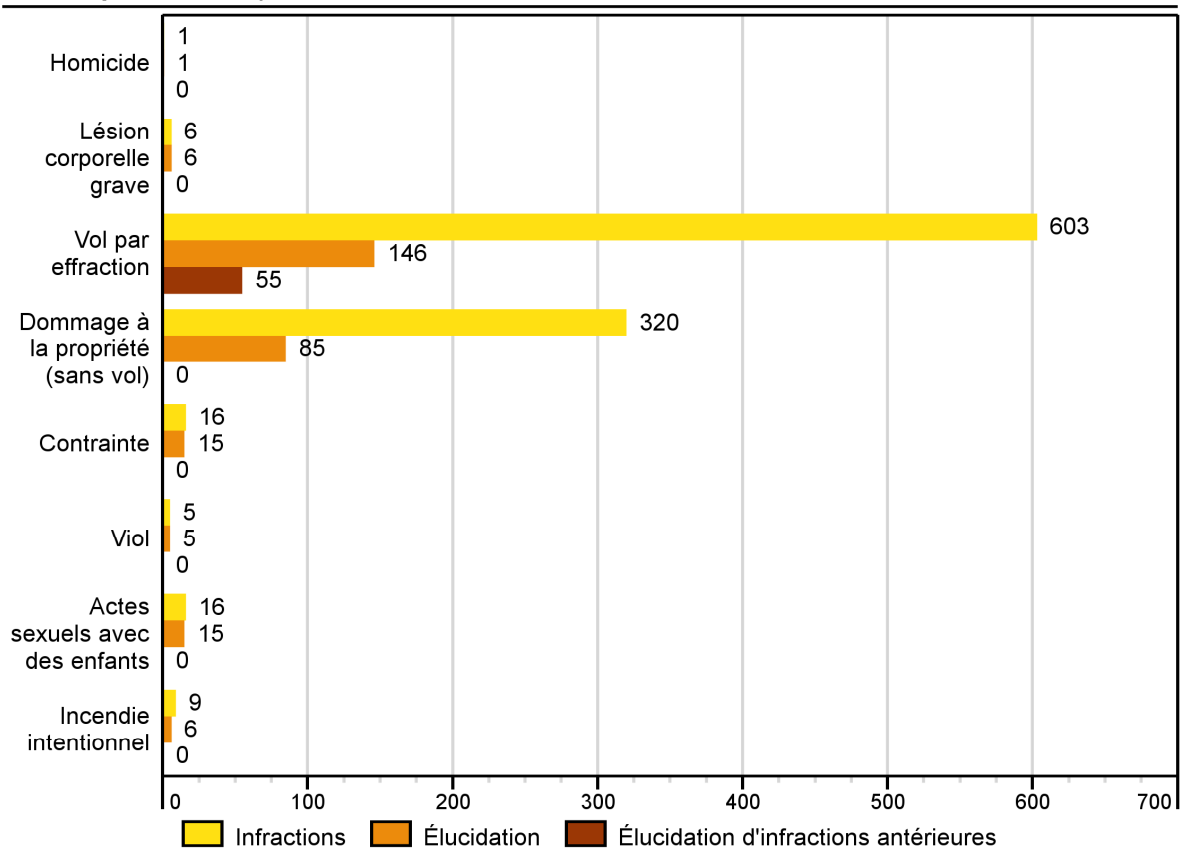
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

² Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

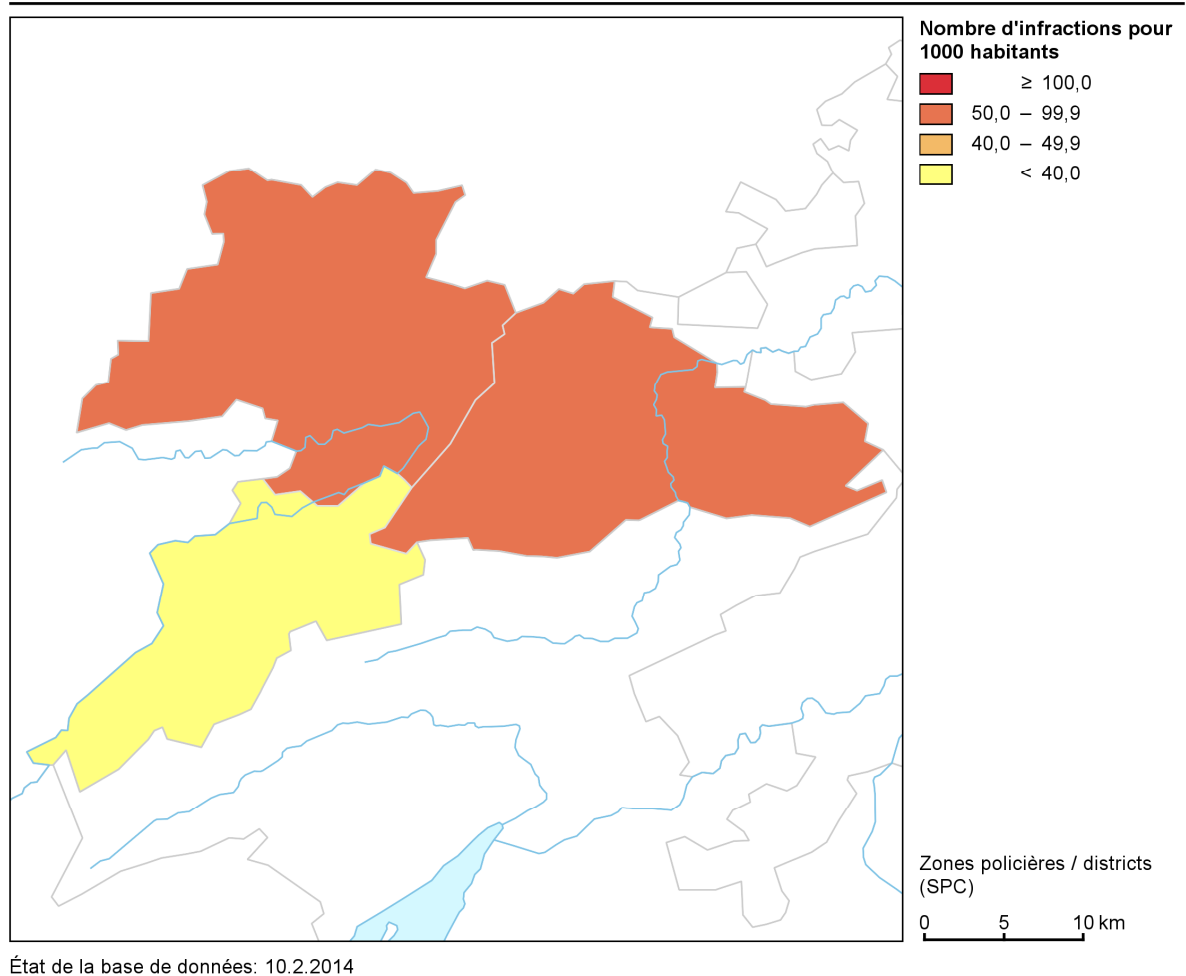
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

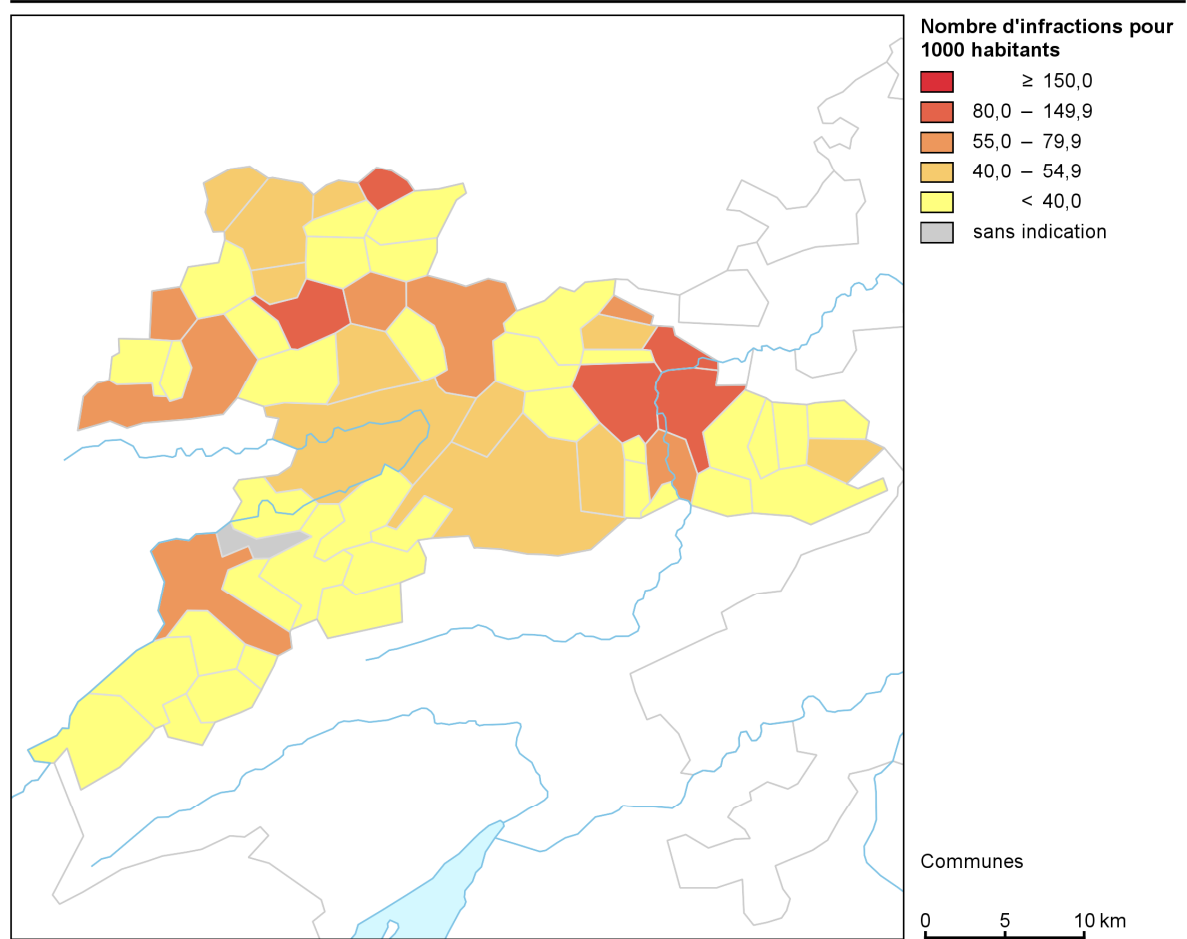
	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	2 716	36 330	74,8	2 819	36 609	77,0	4%
Porrentruy	1 326	24 184	54,8	1 318	24 263	54,3	-1%
Les Franches-Montagnes	326	10 028	32,5	395	10 070	39,2	21%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	1 653	11 676	141,6	1 580	11 809	133,8	-4%
Haute-Sorne	306	6 786	220,7	298	6 812	43,7	-3%
Porrentruy	629	6 698	93,9	580	6 703	86,5	-8%
Courroux	132	3 066	43,1	285	3 134	90,9	116%
Val Terbi	58	2 592	47,0	85	2 612	32,5	47%
Courrendlin	203	2 613	77,7	194	2 595	74,8	-4%
Saignelégier	136	2 546	53,4	185	2 560	72,3	36%
Courtételle	165	2 415	68,3	116	2 459	47,2	-30%
Courgenay	67	2 179	30,7	92	2 180	42,2	37%
Le Noirmont	56	1 696	33,0	64	1 755	36,5	14%
Alle	95	1 693	56,1	101	1 737	58,1	6%
Fontenais	31	1 662	39,8	43	1 686	25,5	39%
Les Breuleux	61	1 415	43,1	52	1 414	36,8	-15%
Develier	29	1 360	21,3	38	1 394	27,3	31%
Clos du Doubs	25	1 272	19,7	61	1 278	47,7	144%
Boncourt	83	1 280	64,8	65	1 274	51,0	-22%
Basse-Allaine	51	1 280	39,8	61	1 264	48,3	20%
La Baroche	45	1 161	38,8	66	1 154	57,2	47%
Les Bois	30	1 155	26,0	34	1 137	29,9	13%
Haute-Ajoie	46	997	46,1	58	992	58,5	26%
Cornol	24	958	25,1	27	960	28,1	13%
Boécourt	26	871	29,9	45	885	50,8	73%
Courtedoux	63	727	86,7	16	740	21,6	-75%
Coeuve	7	689	10,2	16	701	22,8	129%
Lajoux (JU)	5	678	7,4	13	680	19,1	160%
Bure	29	670	43,3	19	677	28,1	-34%
Bonfol	19	664	28,6	23	669	34,4	21%
Rossemaison	27	585	46,2	17	585	29,1	-37%
Montfaucon	9	592	15,2	14	581	24,1	56%
Vendlincourt	12	550	21,8	9	546	16,5	-25%
Mervelier	13	553	23,5	24	527	45,5	85%
Les Genevez (JU)	8	528	15,2	15	526	28,5	88%
Soyhières	23	490	46,9	66	483	136,6	187%
Muriaux	7	488	14,3	5	475	10,5	-29%
Corban	1	471	2,1	7	462	15,2	600%
Châtillon (JU)	7	441	15,9	12	452	26,5	71%
Courchapoix	8	423	18,9	6	421	14,3	-25%
Rebeuvelier	8	389	20,6	1	385	2,6	-88%
Pleigne	7	378	18,5	4	381	10,5	-43%
Movelier	15	380	39,5	18	379	47,5	20%
Autres communes	149	3 475	–	117	3 478	–	-21%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

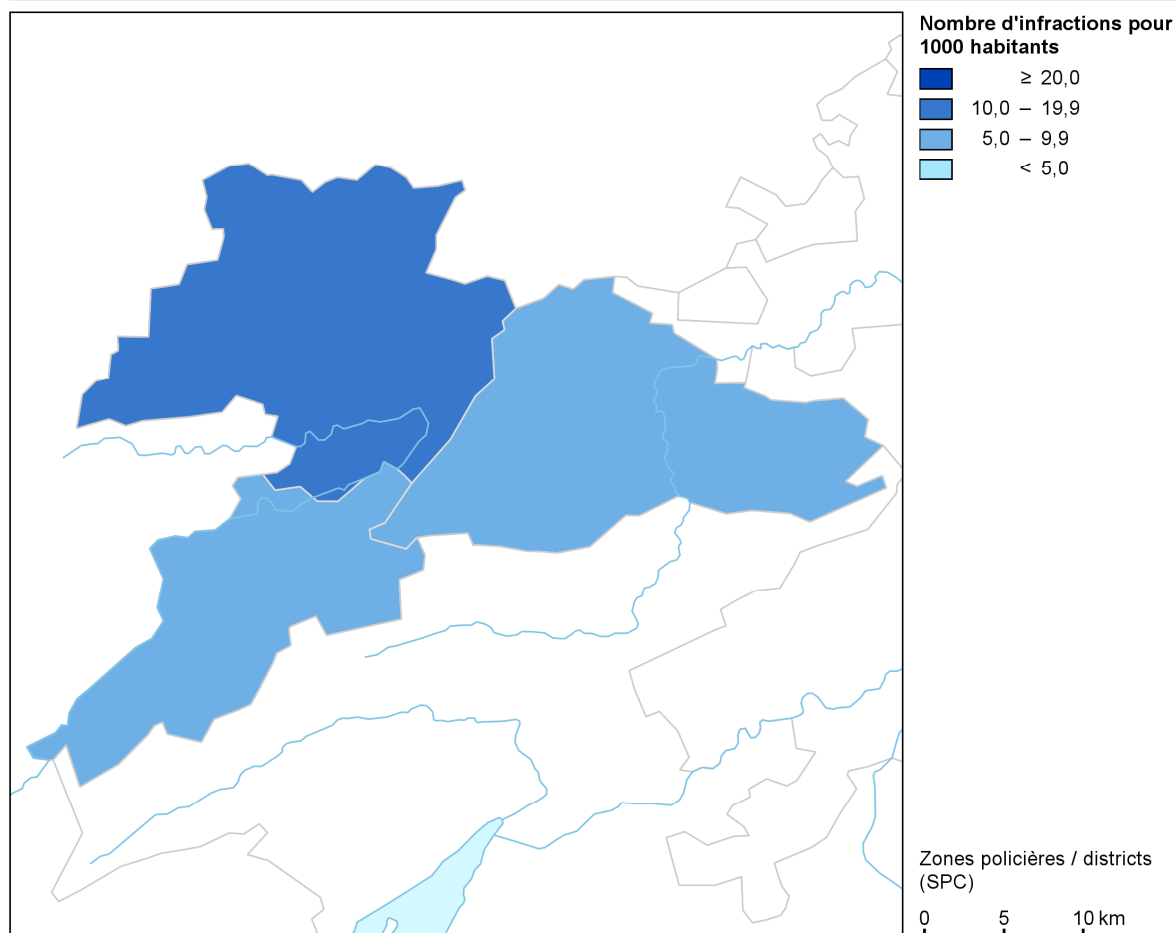
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)³

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

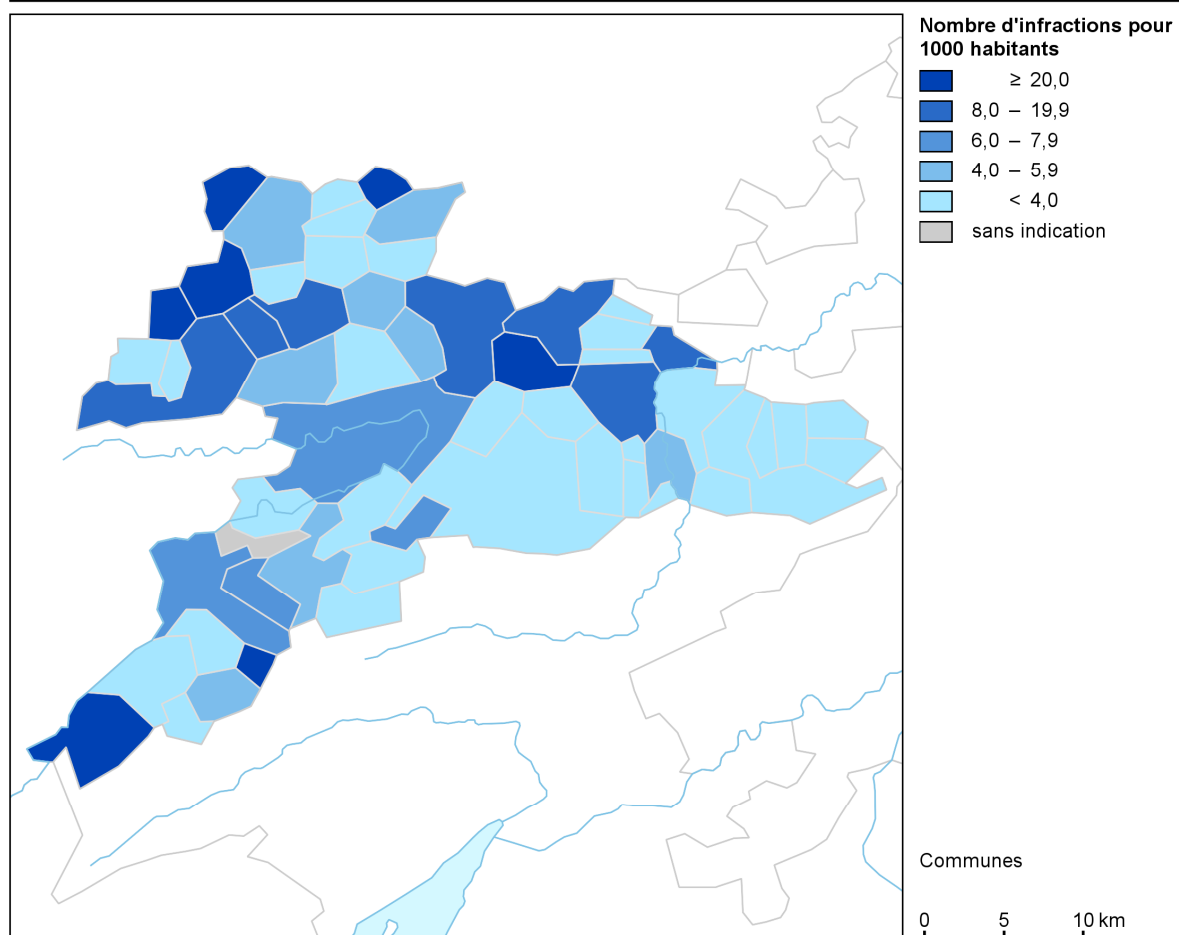
	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	194	36 330	5,3	234	36 609	6,4	21%
Porrentruy	357	24 184	14,8	308	24 263	12,7	-14%
Les Franches-Montagnes	67	10 028	6,7	76	10 070	7,5	13%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	137	11 676	11,7	164	11 809	13,9	20%
Haute-Sorne	10	6 786	10,7	13	6 812	1,9	30%
Porrentruy	57	6 698	8,5	91	6 703	13,6	60%
Courroux	16	3 066	5,2	7	3 134	2,2	-56%
Val Terbi	2	2 592	1,1	2	2 612	0,8	0%
Courrendlin	12	2 613	4,6	11	2 595	4,2	-8%
Saignelégier	21	2 546	8,2	18	2 560	7,0	-14%
Courtételle	6	2 415	2,5	8	2 459	3,3	33%
Courgenay	4	2 179	1,8	6	2 180	2,8	50%
Le Noirmont	16	1 696	9,4	4	1 755	2,3	-75%
Alle	2	1 693	1,2	8	1 737	4,6	300%
Fontenais	0	1 662	0,0	7	1 686	4,2	-
Les Breuleux	4	1 415	2,8	7	1 414	5,0	75%
Develier	0	1 360	0,0	1	1 394	0,7	-
Clos du Doubs	3	1 272	2,4	10	1 278	7,8	233%
Boncourt	172	1 280	134,4	79	1 274	62,0	-54%
Basse-Allaine	18	1 280	14,1	7	1 264	5,5	-61%
La Baroche	20	1 161	17,2	11	1 154	9,5	-45%
Les Bois	18	1 155	15,6	39	1 137	34,3	117%
Haute-Ajoie	5	997	5,0	9	992	9,1	80%
Cornol	0	958	0,0	4	960	4,2	-
Boécourt	0	871	0,0	0	885	0,0	0%
Courtedoux	0	727	0,0	6	740	8,1	-
Coeuve	2	689	2,9	0	701	0,0	-100%
Lajoux (JU)	0	678	0,0	0	680	0,0	0%
Bure	10	670	14,9	21	677	31,0	110%
Bonfol	0	664	0,0	4	669	6,0	-
Rossemaison	0	585	0,0	0	585	0,0	0%
Montfaucon	0	592	0,0	3	581	5,2	-
Vendlincourt	2	550	3,6	2	546	3,7	0%
Mervelier	0	553	0,0	0	527	0,0	0%
Les Genevez (JU)	0	528	0,0	0	526	0,0	0%
Soyhières	2	490	4,1	6	483	12,4	200%
Muriaux	0	488	0,0	0	475	0,0	0%
Corban	0	471	0,0	0	462	0,0	0%
Châtillon (JU)	0	441	0,0	0	452	0,0	0%
Courchapoix	0	423	0,0	0	421	0,0	0%
Rebeuvelier	0	389	0,0	0	385	0,0	0%
Pleigne	9	378	23,8	6	381	15,7	-33%
Movelier	0	380	0,0	0	379	0,0	0%
Autres communes	70	3 475	-	64	3 478	-	-9%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

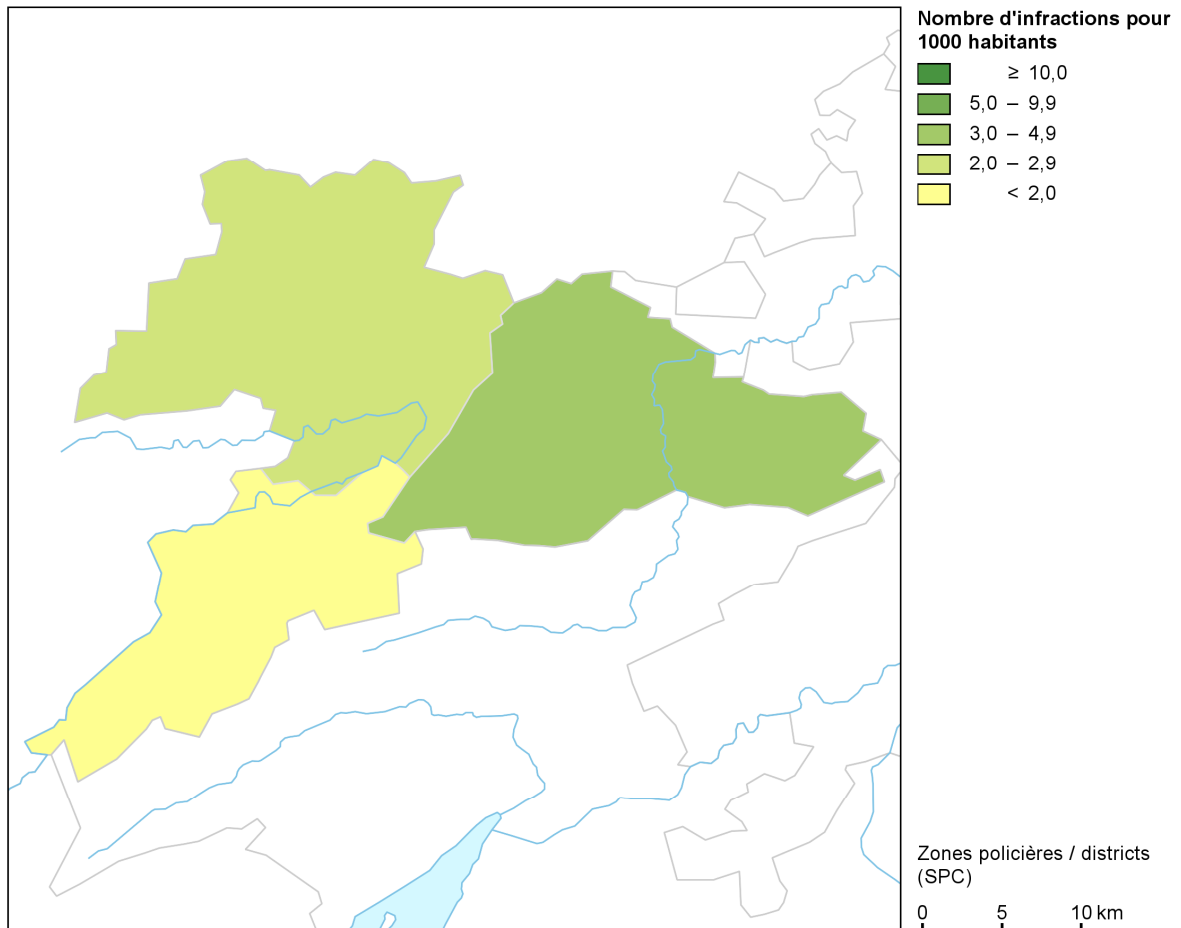
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 *Fréquence (‰) par district*

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

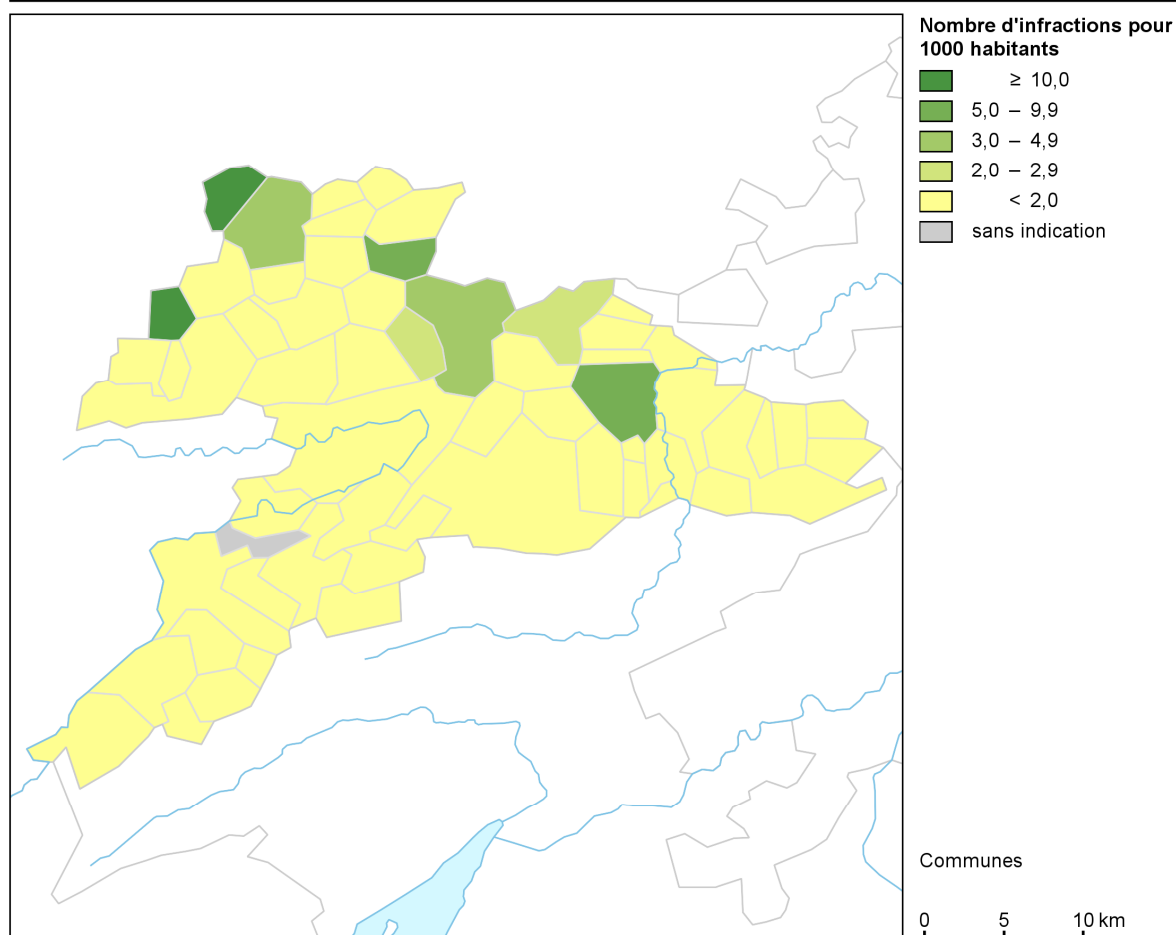
	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	65	36 330	1,8	120	36 609	3,3	85%
Porrentruy	58	24 184	2,4	64	24 263	2,6	10%
Les Franches-Montagnes	8	10 028	0,8	4	10 070	0,4	-50%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	45	11 676	3,9	100	11 809	8,5	122%
Haute-Sorne	6	6 786	3,4	6	6 812	0,9	0%
Porrentruy	12	6 698	1,8	13	6 703	1,9	8%
Courroux	0	3 066	0,0	6	3 134	1,9	-
Val Terbi	2	2 592	6,2	0	2 612	0,0	-100%
Courrendlin	2	2 613	0,8	4	2 595	1,5	100%
Saignelégier	3	2 546	1,2	3	2 560	1,2	0%
Courtételle	10	2 415	4,1	1	2 459	0,4	-90%
Courgenay	2	2 179	0,9	3	2 180	1,4	50%
Le Noirmont	0	1 696	0,0	0	1 755	0,0	0%
Alle	2	1 693	1,2	2	1 737	1,2	0%
Fontenais	0	1 662	0,0	0	1 686	0,0	0%
Les Breuleux	3	1 415	2,1	1	1 414	0,7	-67%
Develier	0	1 360	0,0	2	1 394	1,4	-
Clos du Doubs	0	1 272	0,0	0	1 278	0,0	0%
Boncourt	18	1 280	14,1	25	1 274	19,6	39%
Basse-Allaine	1	1 280	0,8	4	1 264	3,2	300%
La Baroche	6	1 161	5,2	4	1 154	3,5	-33%
Les Bois	0	1 155	0,0	0	1 137	0,0	0%
Haute-Ajoie	7	997	7,0	0	992	0,0	-100%
Cornol	0	958	0,0	2	960	2,1	-
Boécourt	0	871	0,0	0	885	0,0	0%
Courtedoux	0	727	0,0	0	740	0,0	0%
Coeuve	0	689	0,0	0	701	0,0	0%
Lajoux (JU)	0	678	0,0	0	680	0,0	0%
Bure	2	670	3,0	0	677	0,0	-100%
Bonfol	0	664	0,0	1	669	1,5	-
Rossemaison	0	585	0,0	0	585	0,0	0%
Montfaucon	0	592	0,0	0	581	0,0	0%
Vendlincourt	1	550	1,8	5	546	9,2	400%
Mervelier	0	553	0,0	0	527	0,0	0%
Les Genevez (JU)	2	528	3,8	0	526	0,0	-100%
Soyhières	0	490	0,0	0	483	0,0	0%
Muriaux	0	488	0,0	0	475	0,0	0%
Corban	0	471	0,0	0	462	0,0	0%
Châtilion (JU)	0	441	0,0	0	452	0,0	0%
Courchapoix	0	423	0,0	0	421	0,0	0%
Rebeuvelier	0	389	0,0	0	385	0,0	0%
Pleigne	0	378	0,0	1	381	2,6	-
Movelier	0	380	0,0	0	379	0,0	0%
Autres communes	7	3 475	-	5	3 478	-	-29%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

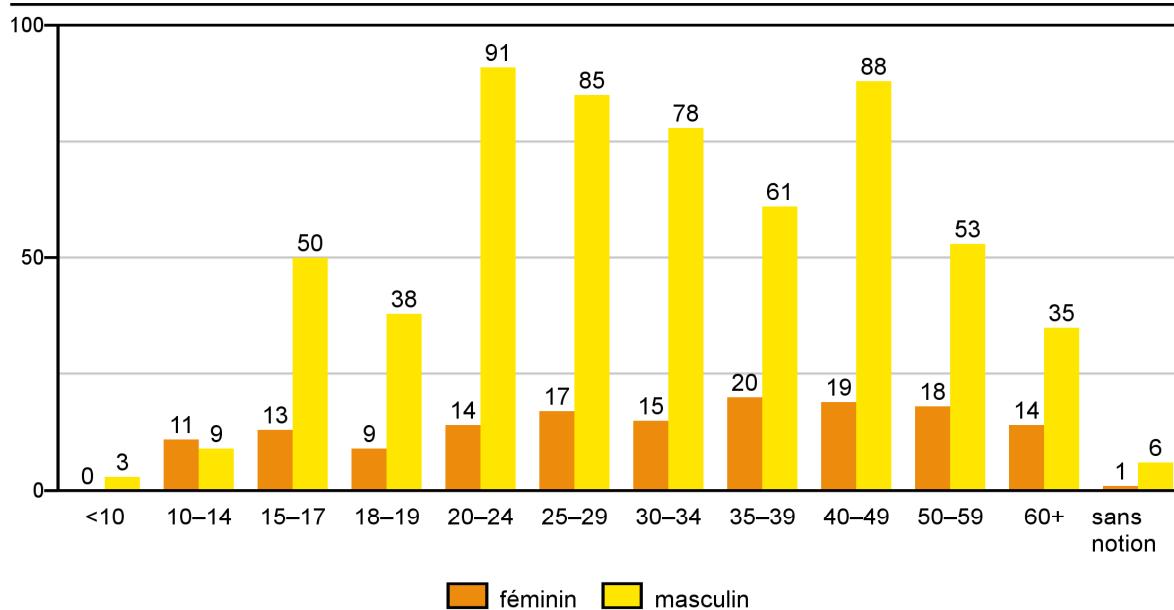
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

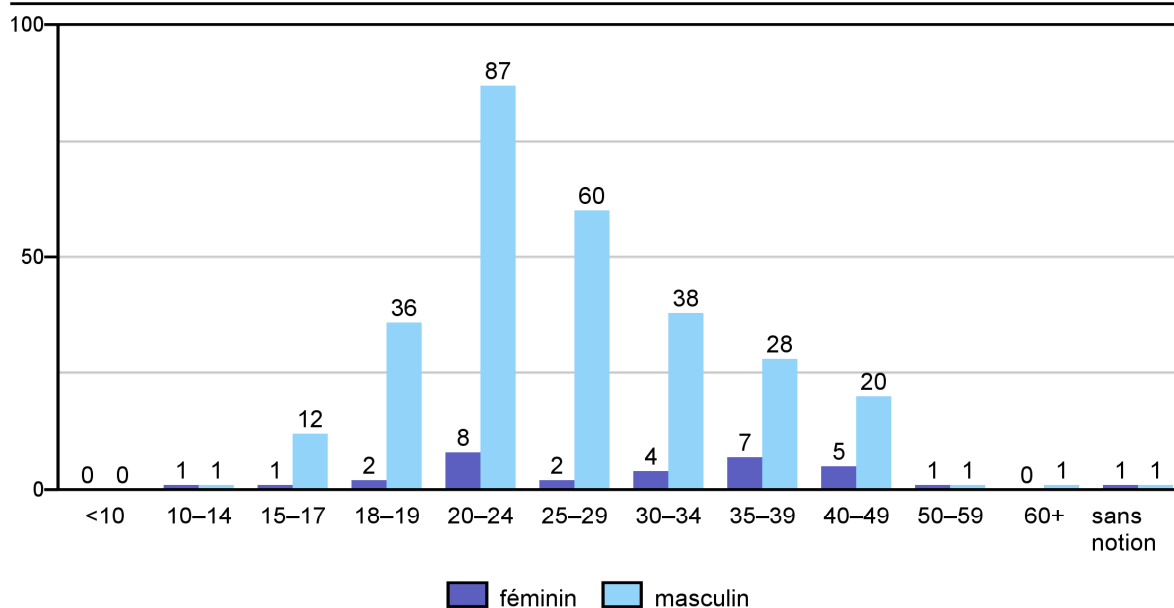
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

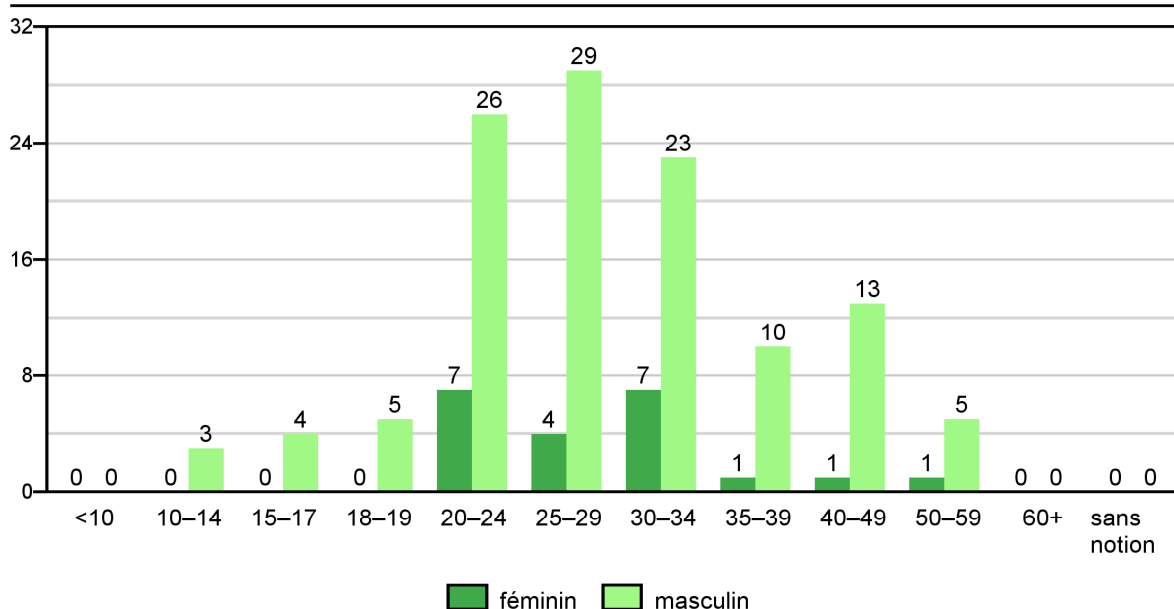
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

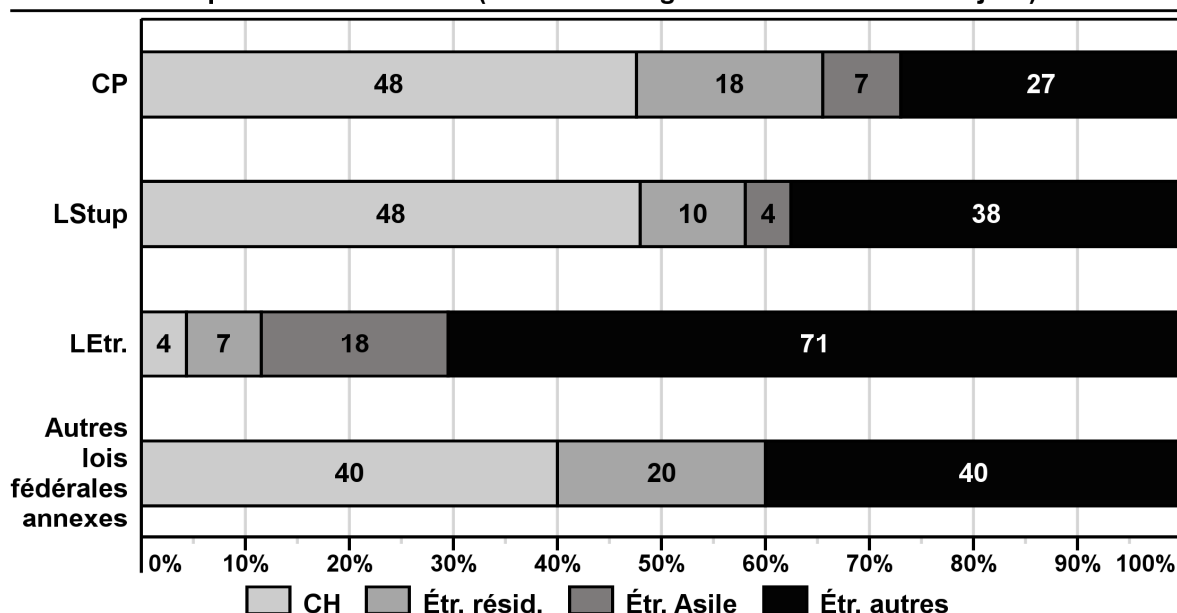
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 *Code pénal (CP)*

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	Autres étrangers
Total	748	490	56	202
Suisse	356	356		
Total étrangers	392	134	56	202
France	63	19	0	44
Roumanie	56	0	0	56
Kosovo	24	14	0	10
Algérie	20	3	6	11
Maroc	20	9	6	5
Portugal	16	10	0	6
Tunisie	16	2	4	10
Serbie/Monténégro	15	6	3	6
Géorgie	15	1	10	4
Italie	13	12	0	1
Espagne	12	11	0	1
Bélarus	12	0	9	3
Autres nationalités	110	47	18	45

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

⁴ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁵	Autres étrangers
Total	317	184	14	119
Suisse	152	152		
Total étrangers	165	32	14	119
France	94	7	0	87
Autres nationalités	71	25	14	32

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁵	Autres étrangers
Total	139	16	25	98
Suisse	6	6		
Total étrangers	133	10	25	98
France	14	1	0	13
Pologne	12	0	0	12
Algérie	11	0	1	10
Irak; Iraq	11	0	11	0
Kosovo	10	1	0	9
Autres nationalités	75	8	13	54

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

⁵ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	38	15	16	4	9	4	86
Suisses	21	9	8	1	2	0	41
Étrangers	17	6	8	3	7	4	45
résidents	10	5	3	0	3	1	22
asile	2	0	1	2	1	2	8
autres	5	1	4	1	3	1	15
Total adultes	305	128	89	33	77	30	662
Suisses	161	74	32	15	23	10	315
Étrangers	144	54	57	18	54	20	347
résidents	47	27	17	11	9	1	112
asile	22	11	3	1	7	4	48
autres	75	16	37	6	38	15	187

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	3	10	0	1	1	0	15
Suisses	3	8	0	0	1	0	12
Étrangers	0	2	0	1	0	0	3
résidents	0	0	0	1	0	0	1
asile	0	1	0	0	0	0	1
autres	0	1	0	0	0	0	1
Total adultes	66	209	19	6	2	0	302
Suisses	38	90	11	1	0	0	140
Étrangers	28	119	8	5	2	0	162
résidents	5	19	4	2	1	0	31
asile	0	10	0	2	1	0	13
autres	23	90	4	1	0	0	118

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	6	1	0	0	0	0	7
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	6	1	0	0	0	0	7
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	2	0	0	0	0	0	2
autres	4	1	0	0	0	0	5
Total adultes	108	17	3	0	3	1	132
Suisses	6	0	0	0	0	0	6
Étrangers	102	17	3	0	3	1	126
résidents	9	1	0	0	0	0	10
asile	23	0	0	0	0	0	23
autres	70	16	3	0	3	1	93

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	1 254	250	61	41	61	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

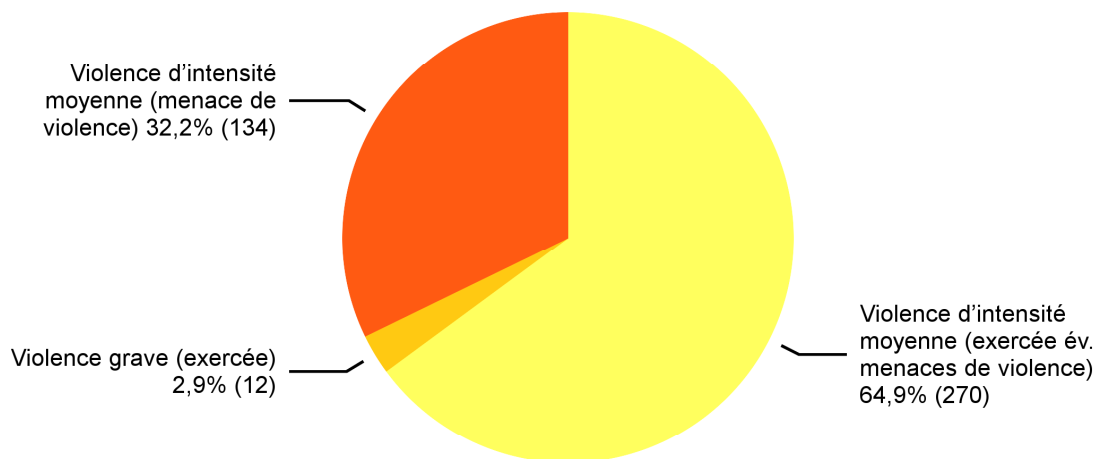
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	414	84,5%	416	92,3%	0%
Violence grave (exercée)	21	81,0%	12	100,0%	-43%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	–	1	100,0%	–
Homicides avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	0	–	0	–	0%
Homicides autre instrument	0	–	1	100,0%	–
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	100,0%	6	100,0%	-25%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	–	2	100,0%	–
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	6	100,0%	3	100,0%	-50%
Lés. corp. graves autre instrument	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	1	0,0%	0	–	-100%
Viol (Art. 190)	9	88,9%	5	100,0%	-44%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	3	33,3%	0	–	-100%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	271	82,3%	270	90,7%	-0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	117	86,3%	116	93,1%	-1%
Voies de fait (Art. 126)	65	96,9%	68	91,2%	5%
Participation à rixe (Art. 133) ⁶	9	100,0%	0	–	-100%
Participation à agression (Art. 134) ⁶	17	76,5%	20	95,0%	18%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	21	19,0%	15	53,3%	-29%
Contrainte (Art. 181)	10	70,0%	16	93,8%	60%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	6	50,0%	3	33,3%	-50%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	75,0%	12	100,0%	0%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	14	100,0%	20	100,0%	43%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	122	90,2%	134	94,8%	10%
Menaces (Art. 180)	115	92,2%	132	95,5%	15%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	7	57,1%	2	50,0%	-71%

© OFS, Neuchâtel 2014

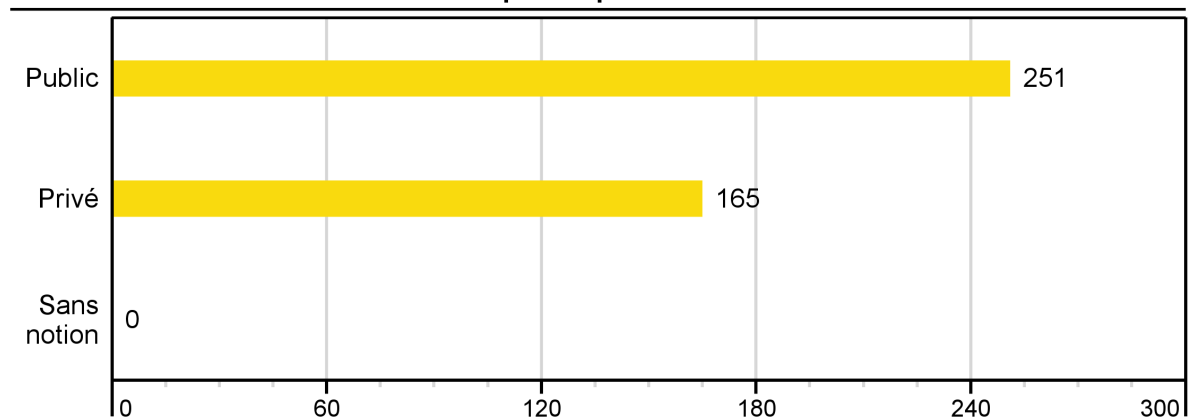
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

⁶ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2014

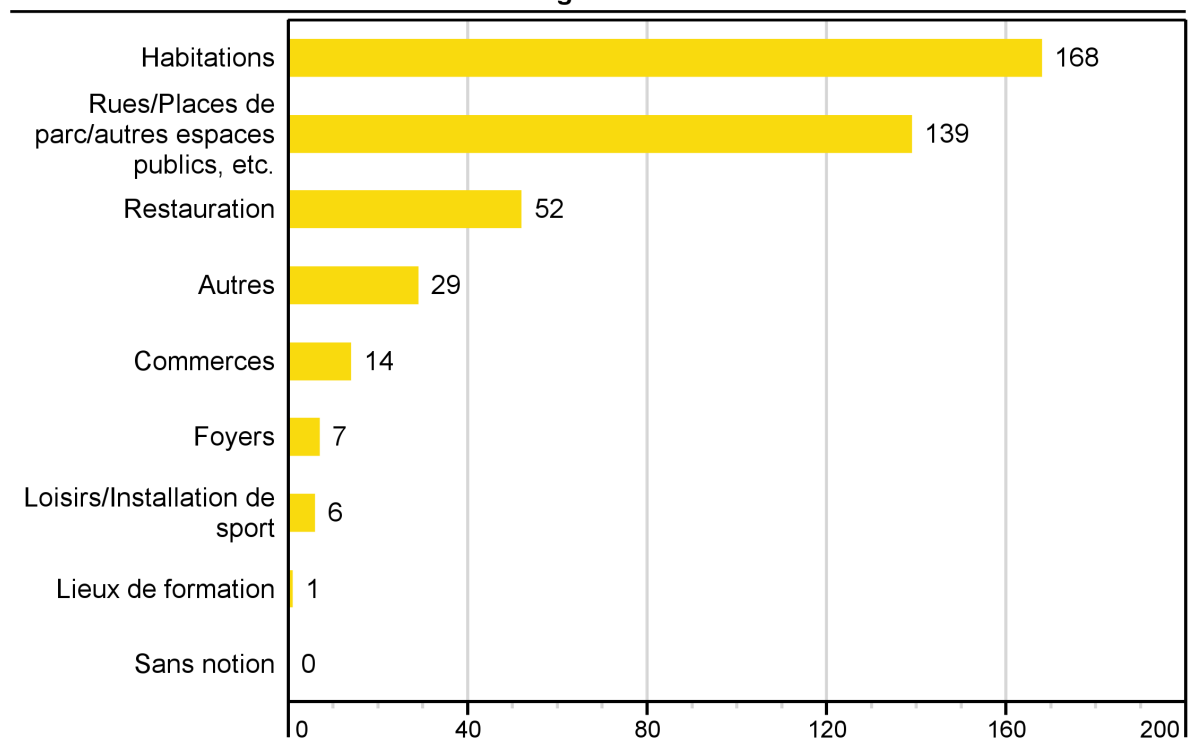
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

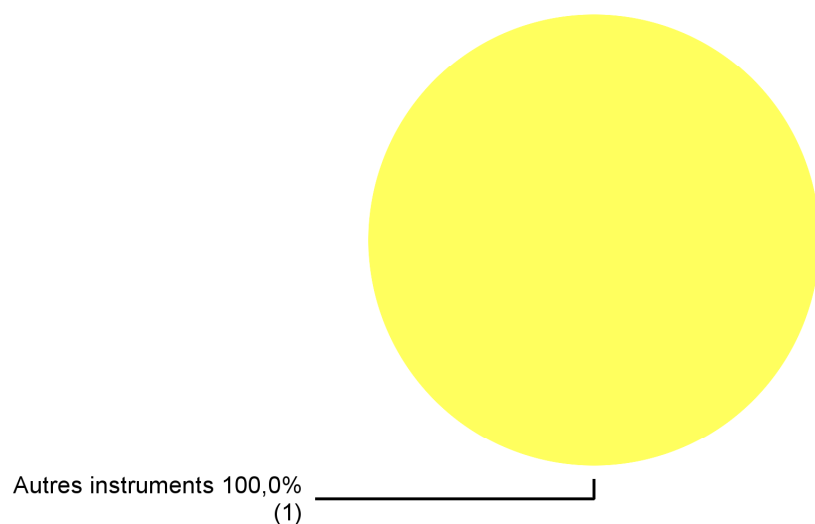
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 10.2.2014

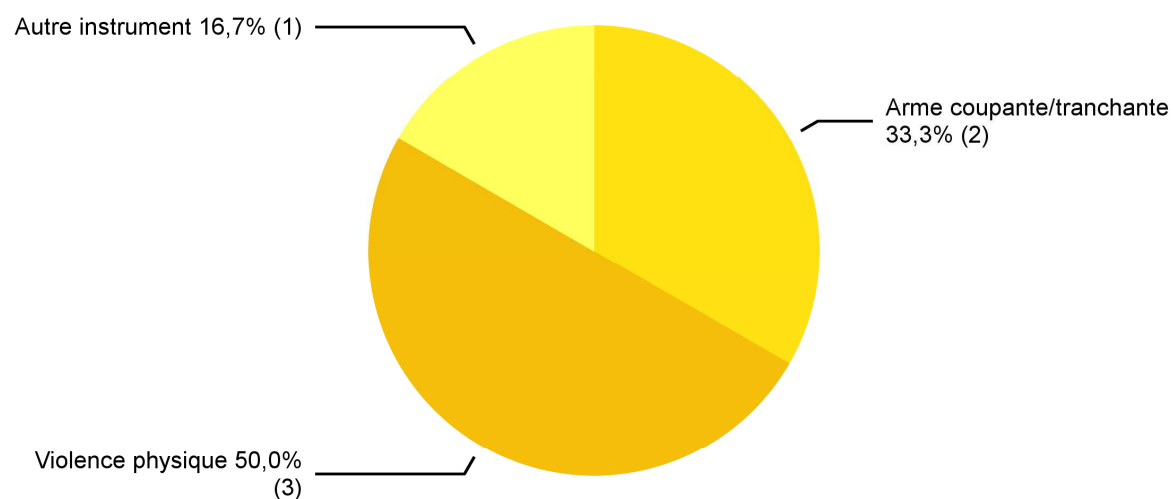
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	279	33	57	189	237	125	70
Violence grave (exercée)	12	2	4	6	12	6	3
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	0	0	1	1	1	0
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	0	3	3	6	3	2
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	2	0	0	2	2	2	1
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	3	0	3	0	3	1	1
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	5	2	1	2	5	2	1
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	210	30	47	133	178	93	54
Lésions corporelles simples (Art. 123)	116	24	23	69	94	47	30
Voies de fait (Art. 126)	54	6	7	41	44	24	19
Participation à rixe (Art. 133)	0	0	0	0	0	0	0
Participation à agression (Art. 134)	18	10	6	2	17	9	7
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	15	0	10	5	15	9	3
Contrainte (Art. 181)	16	0	3	13	13	9	6
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	1	0	0	1	0	1	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	13	2	3	8	13	8	4
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	20	3	5	12	16	11	3
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	133	8	21	104	118	59	33
Menaces (Art. 180)	132	8	21	103	117	59	33
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	1	0	0	1	1	0	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total infractions de violence	307	30	50	216	163	133	11
Violence grave (exercée)	12	2	2	8	4	8	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	0	0	1	0	1	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	1	0	0	1	0	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	0	2	4	4	2	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	2	0	0	2	1	1	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	3	0	1	2	2	1	0
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	1	0	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	5	2	0	3	0	5	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	220	27	41	143	115	96	9
Lésions corporelles simples (Art. 123)	113	16	20	77	72	41	0
Voies de fait (Art. 126)	65	7	15	42	29	35	1
Participation à rixe (Art. 133)	0	0	0	0	0	0	0
Participation à agression (Art. 134)	10	2	3	5	9	1	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	21	0	1	12	7	6	8
Contrainte (Art. 181)	18	1	7	10	7	11	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	3	0	0	3	3	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	4	2	6	0	12	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	3	0	0	3	2	1	0
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	143	6	22	113	79	62	2
Menaces (Art. 180)	141	6	22	112	78	62	1
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	2	0	0	1	1	0	1

© OFS, Neuchâtel 2014

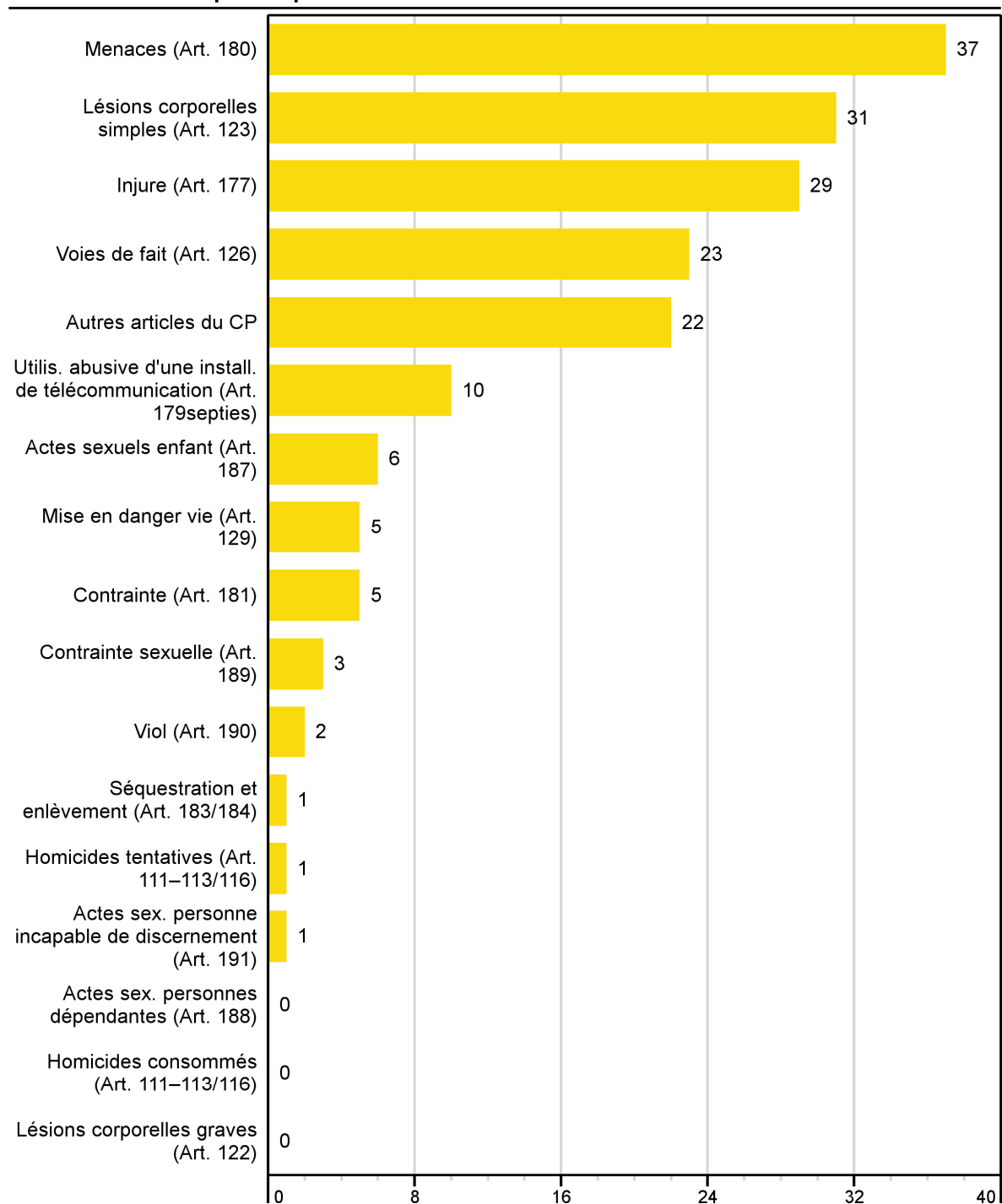
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2012	2013	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestiques	158	176	11%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	1	–
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	0	-100%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	32	31	-3%
Voies de fait (Art. 126)	19	23	21%
Mise en danger vie (Art. 129)	3	5	67%
Injure (Art. 177)	35	29	-17%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	6	10	67%
Menaces (Art. 180)	31	37	19%
Contrainte (Art. 181)	3	5	67%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	2	1	-50%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	4	6	50%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	3	-40%
Viol (Art. 190)	1	2	100%
AOS ⁷ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	1	–
Autres articles du CP ⁸	14	22	57%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 31% de ces infractions.

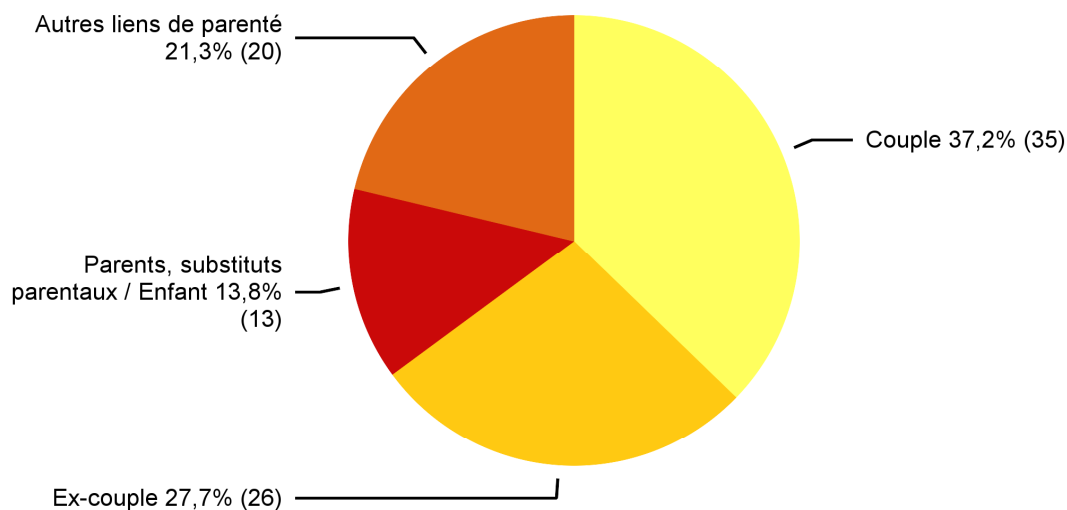
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁷ Actes d'ordre sexuel

⁸ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

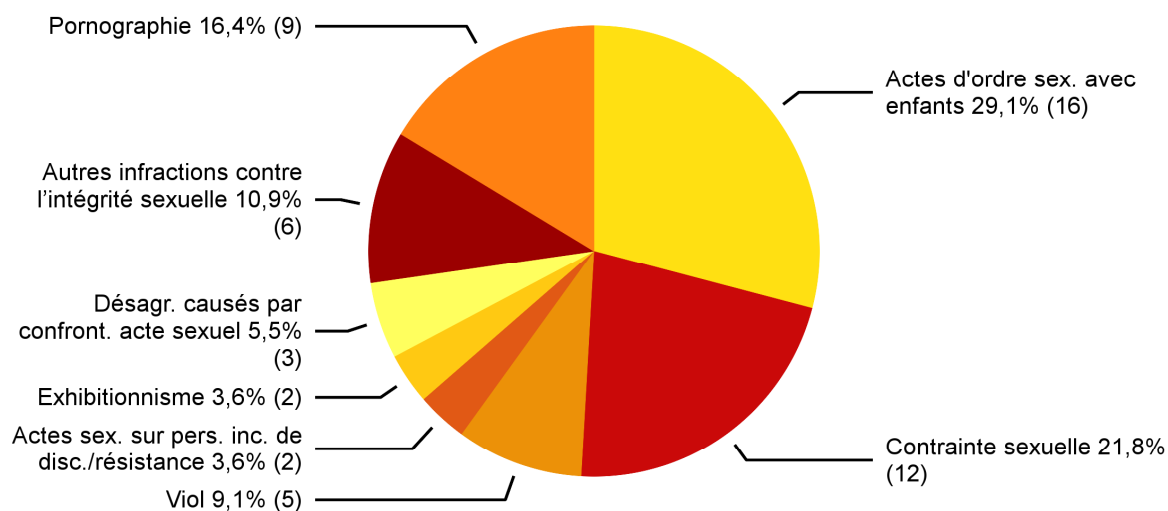
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple : Une personne est lésée d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	51	88,2%	55	90,9%	8%
AOS ⁹ avec enfants (Art. 187)	20	100,0%	16	93,8%	-20%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	75,0%	12	100,0%	0%
Viol (Art. 190)	9	88,9%	5	100,0%	-44%
AOS ⁹ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Exhibitionnisme (Art. 194)	6	83,3%	2	0,0%	-67%
Pornographie (Art. 197)	2	50,0%	9	77,8%	350%
Désagrément par confrontation à AOS ⁹ (Art. 198)	1	100,0%	3	100,0%	200%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	0	–	6	100,0%	–

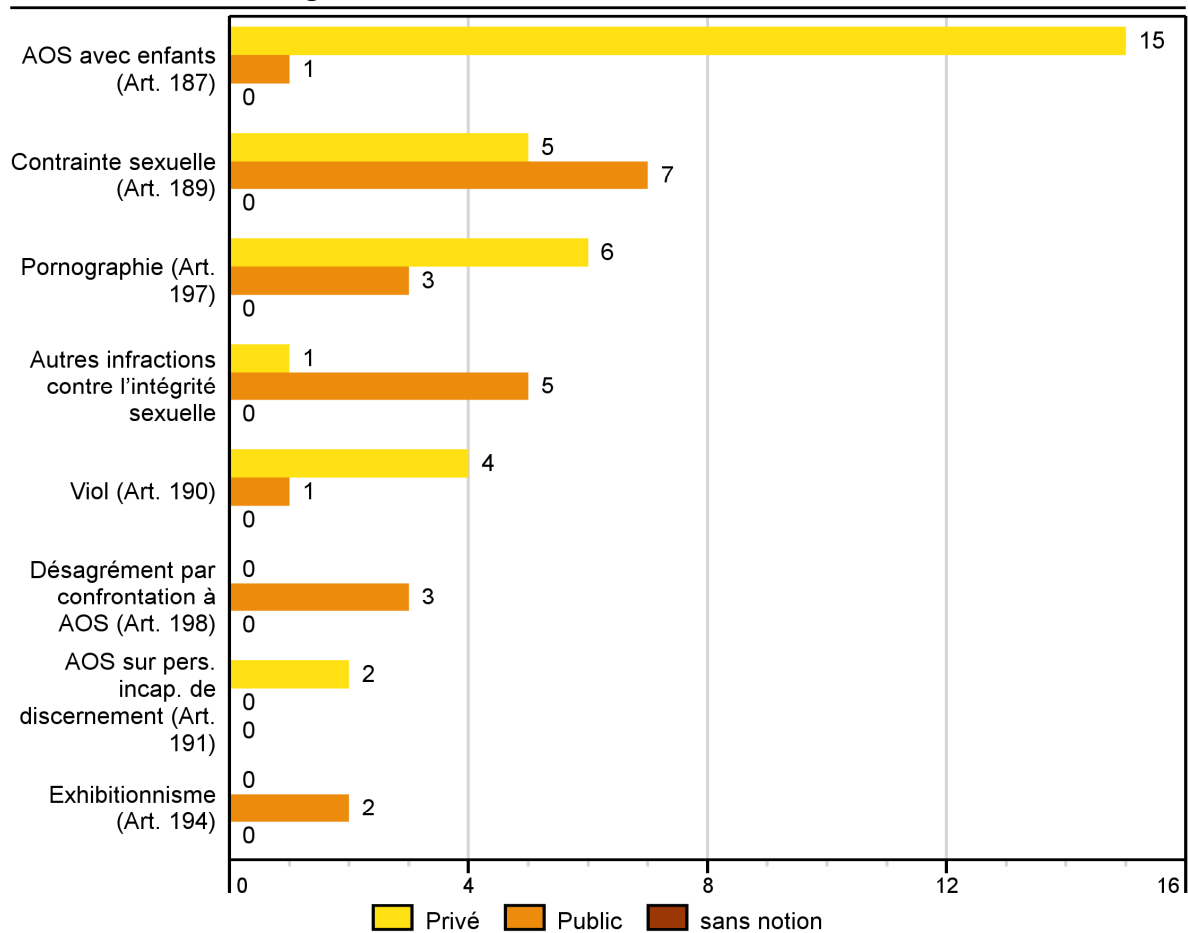
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

⁹ Actes d'ordre sexuel

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

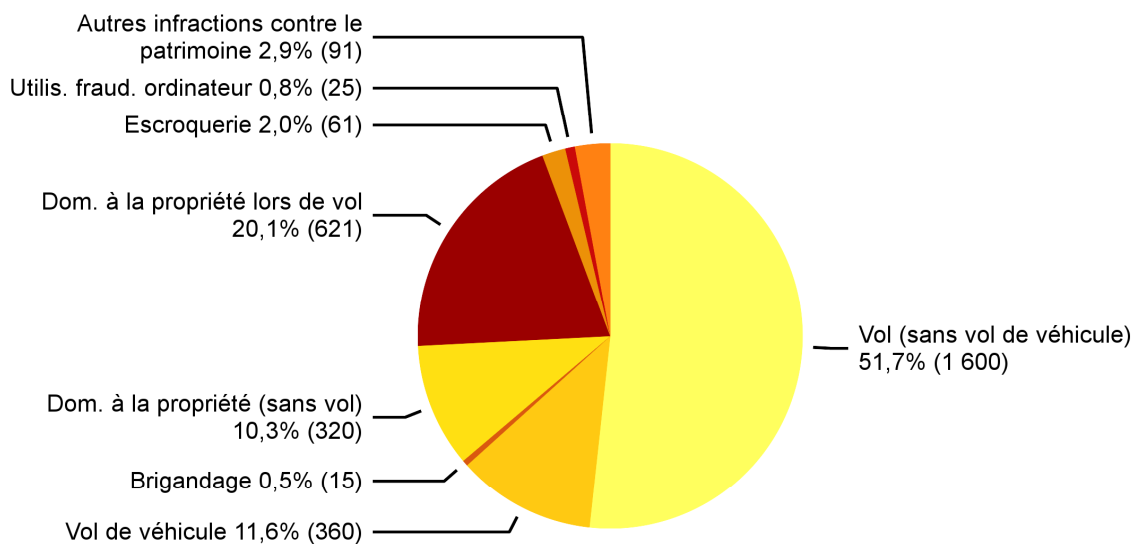
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 *Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction*

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine¹⁰	3 092	22,9%	3 093	24,3%	0%
Appropri. illégitime (Art. 137)	29	24,1%	27	25,9%	-7%
Abus de confiance (Art. 138)	9	88,9%	22	90,9%	144%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 671	22,7%	1 600	23,3%	-4%
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁰	379	5,8%	360	7,8%	-5%
Brigandage (Art. 140)	24	20,8%	15	53,3%	-38%
Soustraction de chose (Art. 141)	0	–	0	–	0%
Soustraction de données (Art. 143)	15	0,0%	4	0,0%	-73%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	0	–	2	0,0%	–
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	286	22,0%	320	26,6%	12%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	580	27,6%	621	25,3%	7%
Escroquerie (Art. 146)	35	80,0%	61	62,3%	74%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	34	29,4%	25	36,0%	-26%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	2	50,0%	0	–	-100%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	1	100,0%	8	62,5%	700%
Extorsion et chantage (Art. 156)	7	57,1%	2	50,0%	-71%
Gestion déloyale (Art. 158)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Détournement de salaire (Art. 159)	0	–	0	–	0%
Recel (Art. 160)	9	100,0%	16	100,0%	78%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	–	0	–	0%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	100,0%	0	–	-100%
Autres infractions contre le patrimoine	9	77,8%	8	62,5%	-11%

© OFS, Neuchâtel 2014

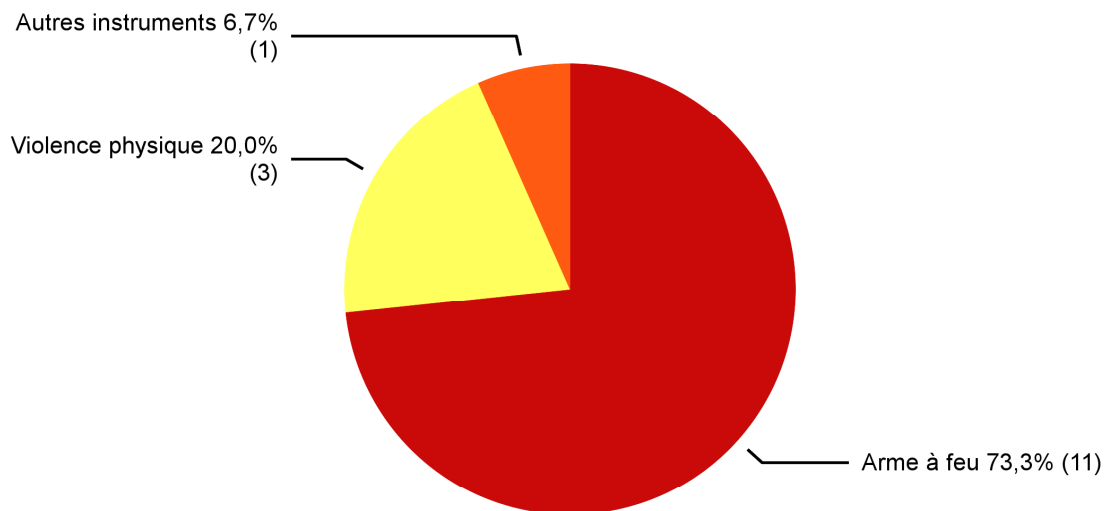
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

¹⁰ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	24	20,8%	15	53,3%	-38%
Arme à feu	6	33,3%	11	54,5%	83%
Arme coupante / tranchante	0	–	0	–	0%
Arme contondante / d'estoc	0	–	0	–	0%
Violence physique	12	25,0%	3	66,7%	-75%
Menaces verbales	1	0,0%	0	–	-100%
Autres instruments	5	0,0%	1	0,0%	-80%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

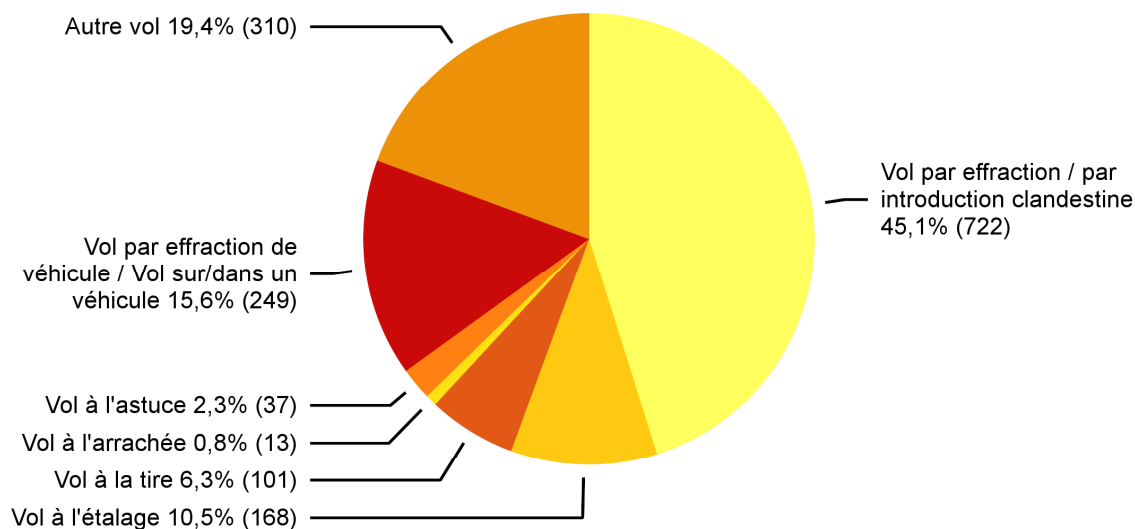
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	1 671	22,7%	1 600	23,3%	-4%
Vol sans spécification	274	13,5%	310	15,8%	13%
Vol par effraction	565	27,3%	603	24,2%	7%
Vol par introduction clandestine	185	17,8%	119	14,3%	-36%
Vol à l'étalage	174	63,8%	168	71,4%	-3%
Vol à l'arrachée	9	22,2%	13	15,4%	44%
Vol à la tire	86	2,3%	101	7,9%	17%
Vol à l'astuce	41	9,8%	37	8,1%	-10%
Vol par effraction de véhicule	138	12,3%	68	2,9%	-51%
Vol sur/dans un véhicule	199	10,1%	181	13,8%	-9%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	-	0	-	0%

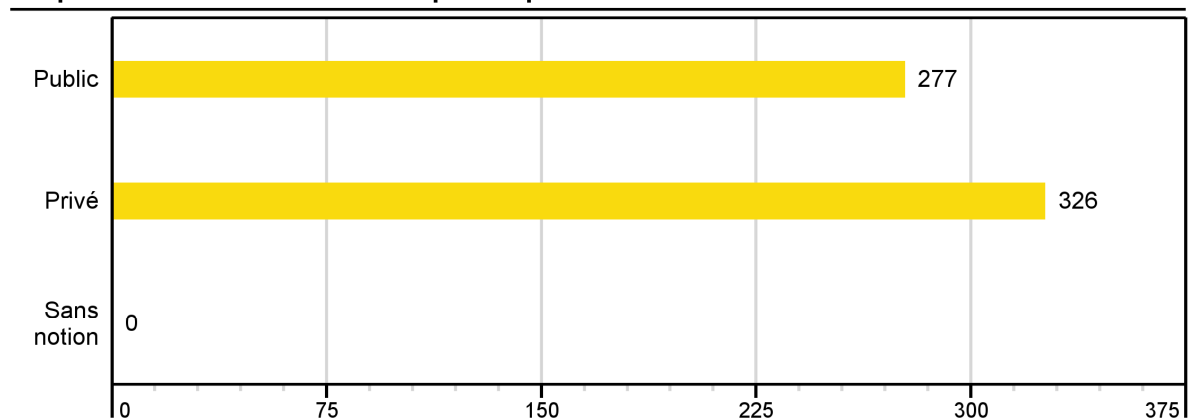
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

3.6.3 *Vol par effraction selon l'endroit*

3.6.3.1 *Vol par effraction selon l'endroit: public-privé*

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

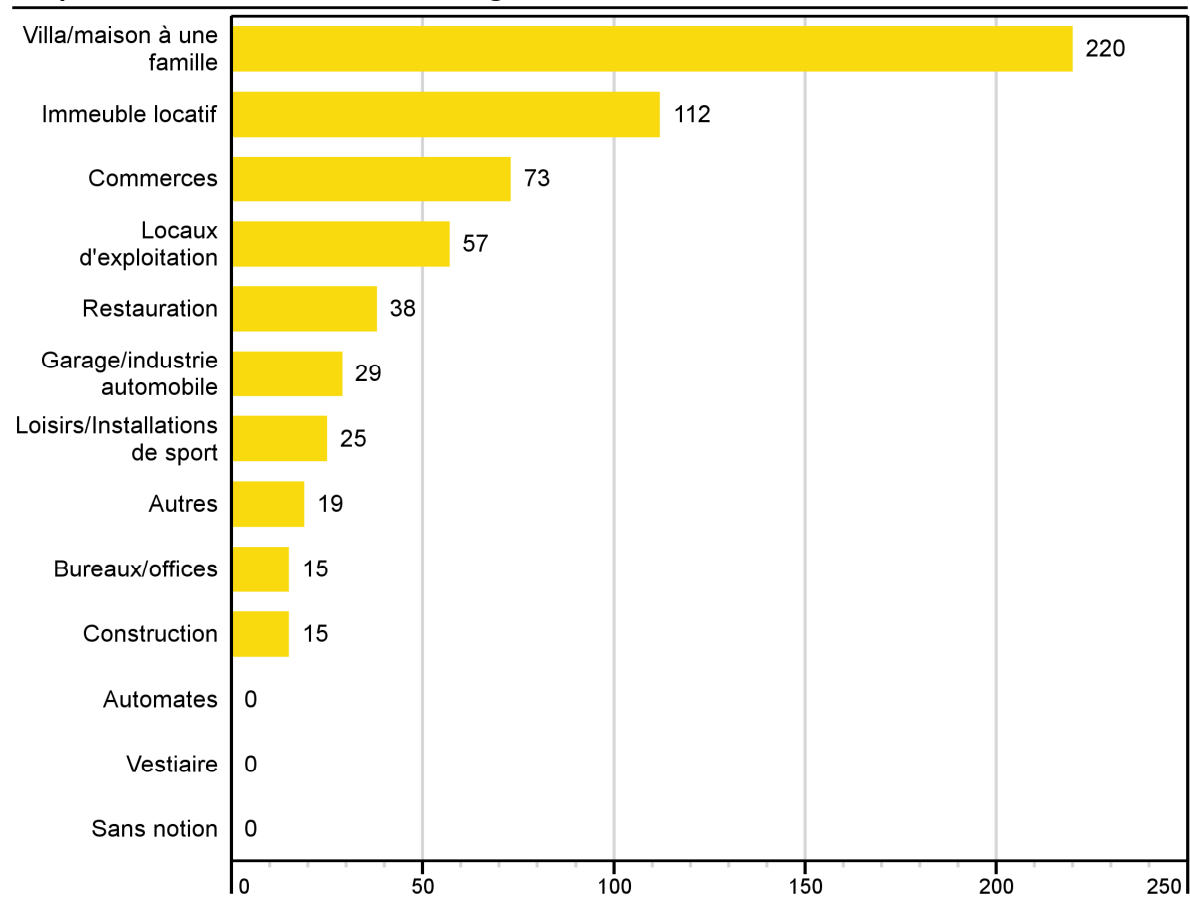
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): SPC

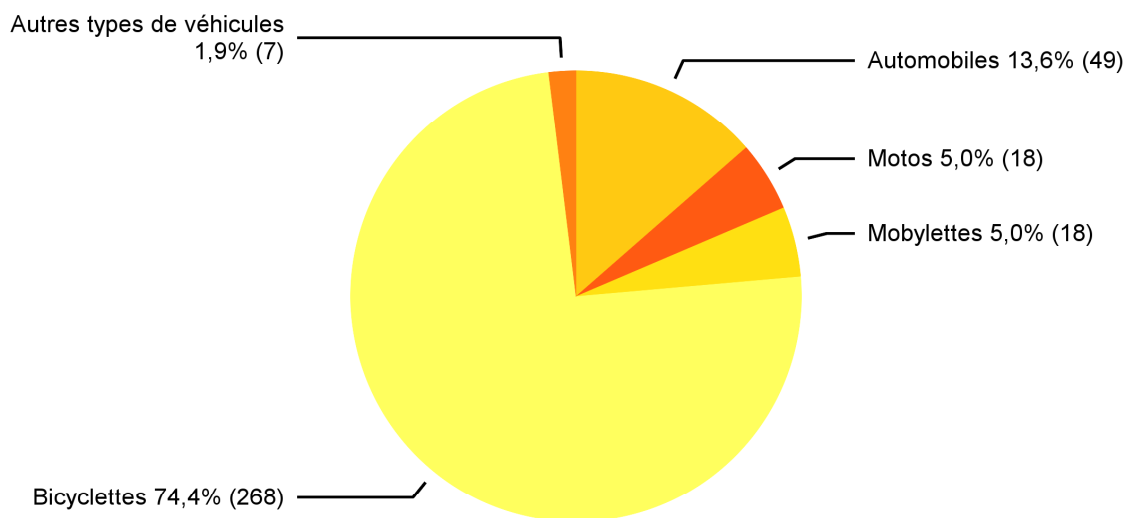
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules¹¹	379	5,8%	360	7,8%	-5%
Véhicules lourds	1	0,0%	0	–	-100%
Automobiles	44	29,5%	49	40,8%	11%
Motos	17	11,8%	18	0,0%	6%
Mobylettes	18	0,0%	18	11,1%	0%
Bicyclettes	294	2,0%	268	1,9%	-9%
Autres véhicules	5	20,0%	7	14,3%	40%

© OFS, Neuchâtel 2014

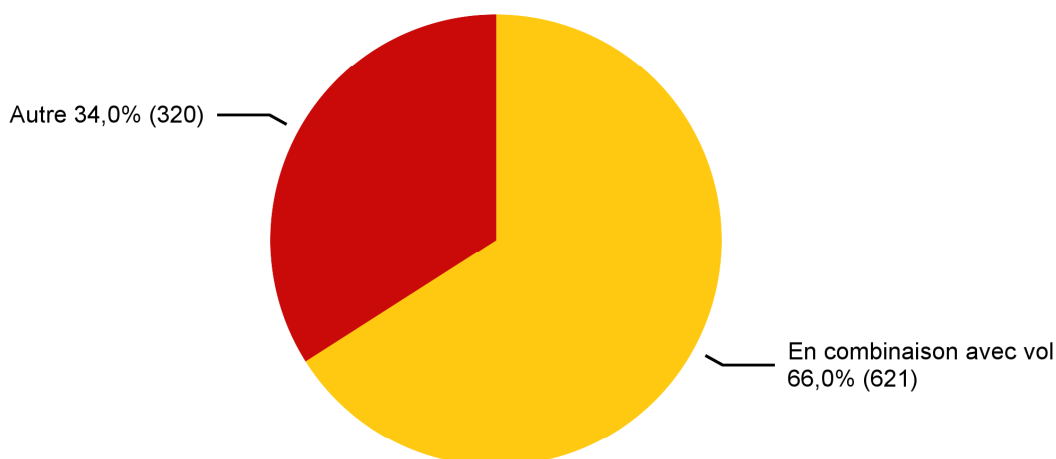
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

¹¹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	866	25,8%	941	25,7%	9%
En combinaison avec vol	580	27,6%	621	25,3%	7%
Vandalisme	0	–	0	–	0%
Autre	286	22,0%	320	26,6%	12%

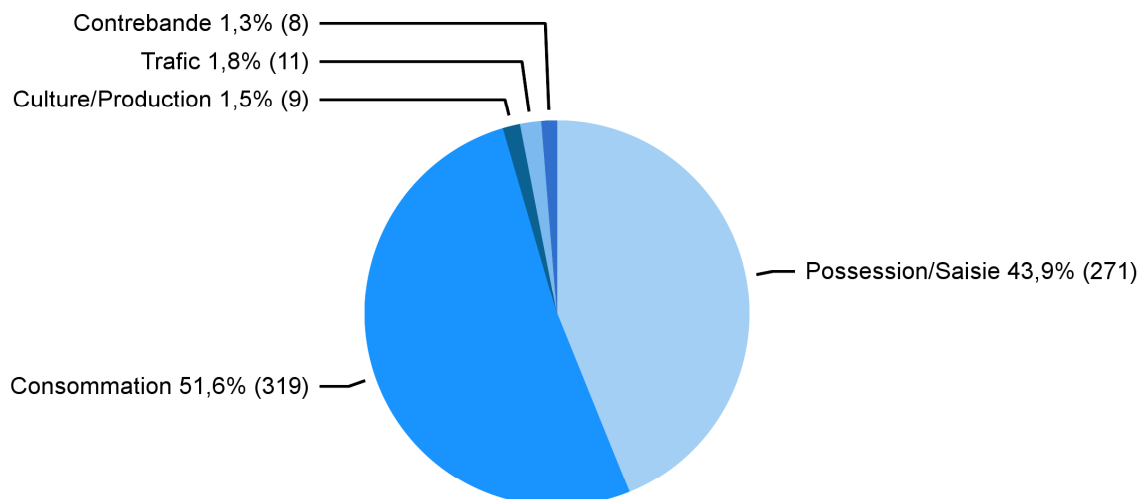
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction¹²

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 30: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

¹² Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup¹³	618	98,9%	618	98,9%	0%
Total possession/saisie	276	98,2%	271	97,8%	-2%
Possession/saisie contravention	0	–	0	–	0%
Possession/saisie délit	275	98,2%	268	98,1%	-3%
Possession/saisie crime	1	100,0%	3	66,7%	200%
Total consommation	310	99,7%	319	100,0%	3%
Total culture/production	8	100,0%	9	88,9%	13%
Culture/production contravention	0	–	0	–	0%
Culture / production délit	8	100,0%	7	85,7%	-13%
Culture / production crime	0	–	2	100,0%	–
Total trafic	19	94,7%	11	100,0%	-42%
Trafic délit	13	92,3%	9	100,0%	-31%
Trafic crime	6	100,0%	2	100,0%	-67%
Total contrebande	5	100,0%	8	100,0%	60%
Importation, exportation, transit délit	2	100,0%	6	100,0%	200%
Importation, exportation, transit crime	3	100,0%	2	100,0%	-33%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

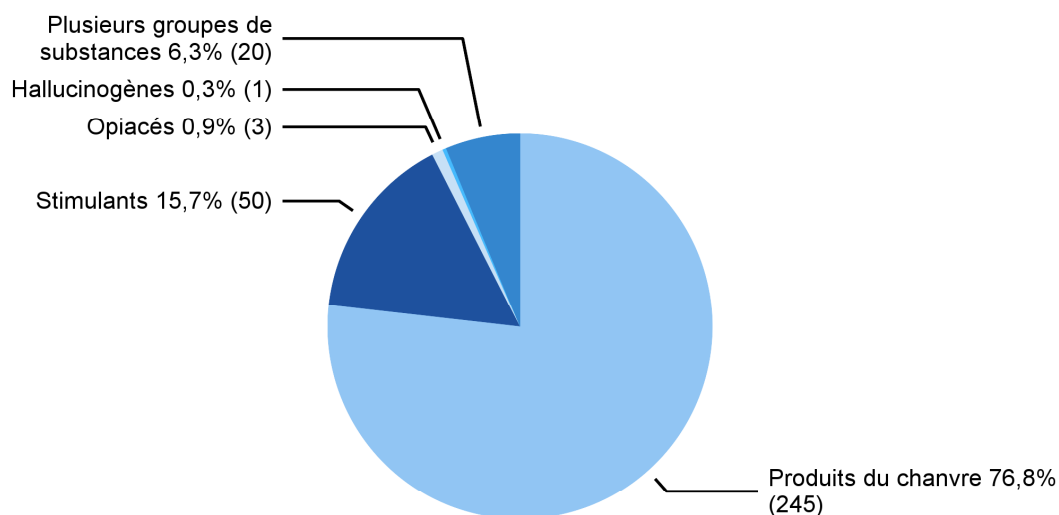
¹³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances¹⁴

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

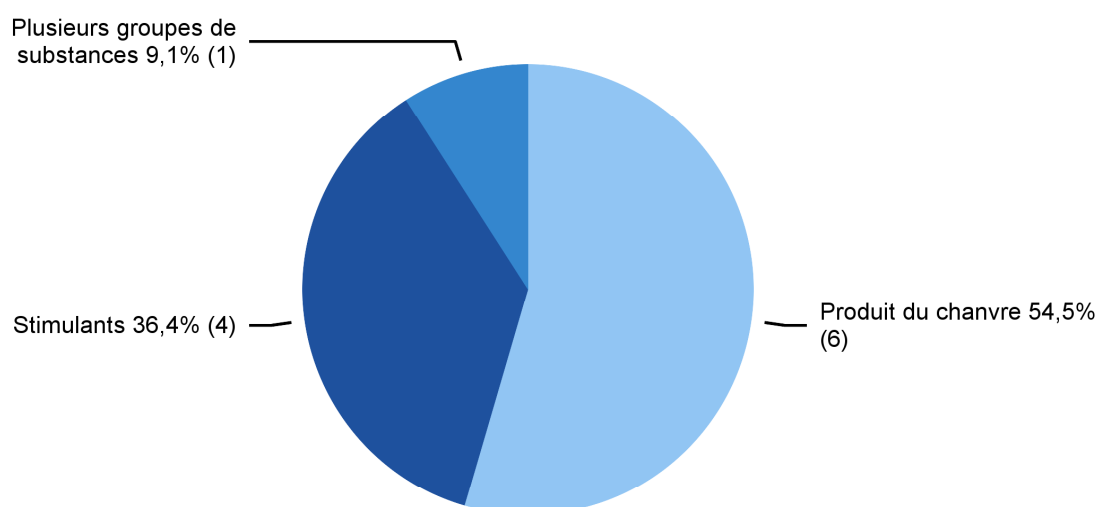
© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

¹⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	125	0	1	9	23	41	19	20	11	1	0	0
Étrangers	135	0	0	3	13	44	33	34	7	0	0	1
résidents	26	0	0	1	5	5	3	9	3	0	0	0
asile	14	0	0	1	3	2	3	3	2	0	0	0
autres	95	0	0	1	5	37	27	22	2	0	0	1
Suissesses	20	0	1	1	1	3	0	9	3	1	0	1
Étrangères	11	0	0	0	1	5	1	2	2	0	0	0
résidents	4	0	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	7	0	0	0	1	3	1	1	1	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	3	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0
Étrangers	8	0	0	0	0	2	2	4	0	0	0	0
résidents	4	0	0	0	0	1	0	3	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0
Suissesses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Étrangères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	13	0	2	0	0	0	15
Suisses	11	0	1	0	0	0	12
Étrangers	2	0	1	0	0	0	3
résidents	0	0	1	0	0	0	1
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	1	0	0	0	0	0	1
Total adultes	276	23	2	0	1	0	302
Suisses	125	14	1	0	0	0	140
Étrangers	151	9	1	0	1	0	162
résidents	25	5	1	0	0	0	31
asile	10	2	0	0	1	0	13
autres	116	2	0	0	0	0	118

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2012	2013	Différence
Hommes	1	0	-100%
Femmes	0	1	–
Adultes	1	1	0%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	1	1	0%
Étrangers/ères	0	0	0%
Total décès dus à la drogue	1	1	0%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre¹⁵					
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	–	–	–	–	–
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	–	–	–	–	–
Haschisch	72	–	1,435	–	–
Huile de haschisch	1	–	–	100	–
Marijuana	199	49	9,549	–	7 795
Stimulants					
Amphétamine	14	23	0,028	–	–
Crack	1	–	0,001	–	–
Ecstasy	11	153	0,002	–	–
Khat	–	–	–	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	14	–	0,035	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	2	–	0,004	–	–
Méphédron	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	2	–	0,003	–	–
Morphine/Héroïne base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	–	–	–	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	7	–	0,183	–	–
LSD	6	37	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	–	–	–	–	–
Autres substances stupéfiantes	2	–	0,002	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2014

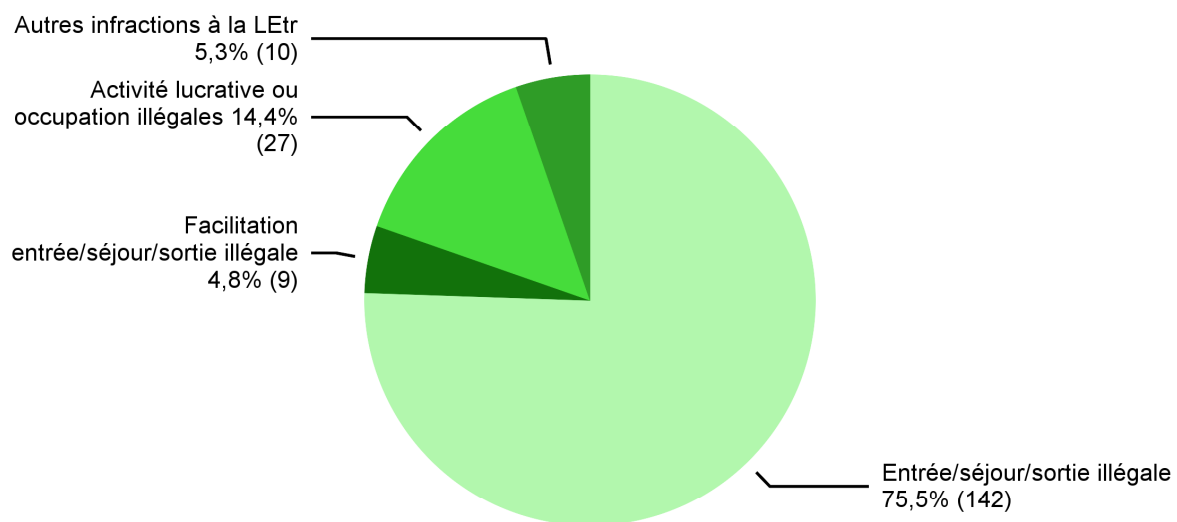
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

¹⁵ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	131	100,0%	188	100,0%	44%
Total entrée/séjour/sortie illégal	64	100,0%	142	100,0%	122%
Viol. des dispo. sur l'entrée	2	100,0%	16	100,0%	700%
Séjour illégal	61	100,0%	108	100,0%	77%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	1	100,0%	18	100,0%	1 700%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	–	0	–	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	8	100,0%	9	100,0%	13%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	8	100,0%	9	100,0%	13%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	–	0	–	0%
Total activité lucrative ou occupation illégales	56	100,0%	27	100,0%	-52%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	43	100,0%	23	100,0%	-47%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	–	0	–	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	13	100,0%	4	100,0%	-69%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	–	0	–	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	0	–	0	–	0%
Fausses indications / dissimulation de faits	0	–	0	–	0%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	–	0	–	0%
Total autres infractions à la LEtr	3	100,0%	10	100,0%	233%
Non-respect assign. lieu de résidence	1	100,0%	6	100,0%	500%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	2	100,0%	4	100,0%	100%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	–	0	–	0%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	0	–	0%
Autres infractions à la LEtr	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 *Infractions selon la loi*

	2009	2010	2011	2012	2013
Code pénal (CP)	2 986	3 336	3 693	4 368	4 532
Loi sur les stupéfiants (LStup)	481	601	564	618	618
Loi sur les Étrangers (LEtr)	114	80	72	131	188

Tableau 33: Infractions selon la loi

4.1.2 *Titres du Code pénal et sélection d'infractions*

	2009	2010	2011	2012	2013
Total général du Code pénal	2 986	3 336	3 693	4 368	4 532
Total vie et intégrité corporelle	232	240	256	230	234
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	1	0	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	1	0	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	2	7	8	6
Lésions corporelles simples (Art. 123)	106	104	148	117	116
Total patrimoine	2 067	2 338	2 547	3 092	3 093
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	934	1 111	1 263	1 671	1 600
dont vol par effraction	289	396	432	565	603
dont vol à l'arrachée	2	2	7	9	13
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁶	293	341	366	379	360
Brigandage (Art. 140)	7	5	10	24	15
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	434	361	324	286	320
Escroquerie (Art. 146)	33	31	65	35	61
Extorsion et chantage (Art. 156)	3	1	8	7	2
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	0	1	0	1	0
Total honneur, domaine secret ou privé	131	145	171	162	234
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	19	35	41	43	85
Total liberté	393	499	559	711	778
Menaces (Art. 180)	93	76	95	115	132
Contrainte (Art. 181)	12	8	15	10	16
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	0	0	0	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	1	4	9	6	3
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	9	17	10	14	26
Total intégrité sexuelle	30	26	40	51	55
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	12	13	10	20	16
Viol (Art. 190)	2	4	6	9	5
Exhibitionnisme (Art. 194)	3	1	3	6	2
Pornographie (Art. 197)	3	3	2	2	9
Total danger collectif	48	31	52	41	22
Incendie intentionnel (Art. 221)	20	11	22	7	9
Total autorité publique	33	22	27	22	41
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	15	11	17	14	20
Total administration de la justice	2	3	1	8	9
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	0	0	0	4	4
Autres Code pénal	50	32	40	51	66

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

¹⁶ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: Infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013
Delémont	1 719	2 014	2 136	2 716	2 819
Porrentruy	1 015	1 027	1 142	1 326	1 318
Les Franches-Montagnes	252	295	415	326	395

Tableau 35: Code pénal: Infractions par district

4.1.4 Code pénal: Infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013
Delémont	1 035	1 192	1 351	1 653	1 580
Porrentruy	467	444	523	629	580
Haute-Sorne	200	276	271	306	298
Courroux	95	70	128	132	285
Courrendlin	119	132	123	203	194
Saignelégier	119	118	134	136	185
Courtételle	93	101	58	165	116
Alle	58	39	49	95	101
Courgenay	65	55	69	67	92
Val Terbi	39	65	59	58	85
La Baroche	30	33	22	45	66
Soyhières	43	35	5	23	66
Boncourt	78	87	88	83	65
Le Noirmont	49	74	100	56	64
Basse-Allaine	31	43	90	51	61
Clos du Doubs	48	57	23	25	61
Haute-Ajoie	23	21	25	46	58
Les Breuleux	28	20	54	61	52
Boécourt	12	23	18	26	45
Fontenais	26	48	23	31	43
Develier	20	61	63	29	38
Les Bois	19	18	37	30	34
Cornol	33	28	24	24	27
Mervelier	9	6	7	13	24
Bonfol	42	19	23	19	23
Fahy	18	38	35	49	23
Bure	17	15	28	29	19
Beurnevésin	8	5	7	11	18
Movelier	10	11	12	15	18
Rossemaison	13	1	6	27	17
Coeuve	18	18	21	7	16
Courtedoux	22	28	37	63	16
Les Genevez (JU)	3	11	34	8	15
Montfaucon	5	12	25	9	14
Grandfontaine	6	16	12	14	13
Lajoux (JU)	8	12	8	5	13
Châtillon (JU)	10	12	3	7	12
Courchavon	3	3	6	18	12
Vendlincourt	12	14	6	12	9
Lugnez	7	12	20	3	8
Autres communes	45	63	66	85	66

Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions à la LStup¹⁷	481	601	564	618	618
Total possession/saisie	200	193	236	276	271
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	197	191	235	275	268
Possession/saisie crime	3	2	1	1	3
Total consommation	252	337	289	310	319
Total culture/production	12	16	12	8	9
Culture/production contravention	0	0	0	0	0
Culture / production délit	6	15	12	8	7
Culture / production crime	6	1	0	0	2
Total trafic	8	54	19	19	11
Trafic délit	7	48	11	13	9
Trafic crime	1	6	8	6	2
Total contrebande	9	1	8	5	8
Importation, exportation, transit délit	9	1	6	2	6
Importation, exportation, transit crime	0	0	2	3	2

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: Infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013
Porrentruy	262	321	316	357	308
Delémont	154	243	184	194	234
Les Franches-Montagnes	65	37	64	67	76

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par district

¹⁷ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013
Delémont	75	101	125	137	164
Porrentruy	48	103	63	57	91
Boncourt	72	91	109	172	79
Les Bois	13	14	8	18	39
Fahy	25	16	39	52	36
Bure	52	8	4	10	21
Saignelégier	29	13	21	21	18
Bourrignon	0	0	0	0	14
Haute-Sorne	20	57	18	10	13
Courrendlin	19	4	11	12	11
La Baroche	7	10	18	20	11
Clos du Doubs	7	36	2	3	10
Haute-Ajoie	13	11	15	5	9
Alle	2	2	4	2	8
Courtételle	20	2	0	6	8
Basse-Allaine	4	8	5	18	7
Beurnevésin	13	10	14	2	7
Courroux	2	7	10	16	7
Fontenais	2	2	5	0	7
Les Breuleux	2	0	8	4	7
Courgenay	3	8	10	4	6
Courtedoux	0	2	2	0	6
Pleigne	0	0	0	9	6
Soyhières	7	7	4	2	6
Bonfol	1	6	8	0	4
Cornol	1	4	2	0	4
Le Noirmont	14	3	8	16	4
La Chaux-des-Breuleux	0	0	0	0	3
Montfaucon	2	7	3	0	3
Le Bémont (JU)	0	0	2	0	2
Saulcy	0	0	0	0	2
Val Terbi	5	53	4	2	2
Vendlincourt	0	2	8	2	2
Develier	4	1	4	0	1
Boécourt	0	0	0	0	0
Châtillon (JU)	0	0	0	0	0
Coeuve	0	0	4	2	0
Corban	0	3	0	0	0
Courchapoix	0	0	0	0	0
Courchavon	0	0	2	2	0
Autres communes	19	10	24	14	0

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011	2012	2013
Total général infractions à la LEtr	114	80	72	131	188
Total entrée/séjour/sortie illégal	24	20	30	64	142
Violation des dispositions sur l'entrée	9	1	4	2	16
Séjour illégal	13	17	26	61	108
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	2	2	0	1	18
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	7	4	5	8	9
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	7	4	5	8	9
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégales	69	49	36	56	27
Exercer une activité lucrative sans autoris.	38	33	27	43	23
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	31	16	9	13	4
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	0	0	0	0	0
Fausse indications / dissimulation de faits	0	0	0	0	0
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	0	0	0
Total autres infractions à la LEtr	14	7	1	3	10
Non-respect assign. lieu de résidence	0	7	1	1	6
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	0	0	0	2	4
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	0	0	0	0
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	14	0	0	0	0

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: Infractions par district

	2009	2010	2011	2012	2013
Delémont	56	21	34	65	120
Porrentruy	47	51	36	58	64
Les Franches-Montagnes	11	8	2	8	4

Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par district

4.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions par commune

	2009	2010	2011	2012	2013
Delémont	22	6	24	45	100
Boncourt	5	12	11	18	25
Porrentruy	15	20	1	12	13
Courroux	0	0	2	0	6
Haute-Sorne	4	6	4	6	6
Fahy	5	0	2	1	5
Vendlincourt	0	0	0	1	5
Basse-Allaine	8	1	0	1	4
Courrendlin	5	2	3	2	4
La Baroche	2	4	2	6	4
Courgenay	1	0	3	2	3
Saignelégier	5	2	1	3	3
Alle	1	0	1	2	2
Cornol	0	0	0	0	2
Develier	0	0	0	0	2
Bonfol	0	0	0	0	1
Courtételle	6	3	0	10	1
Les Breuleux	2	4	1	3	1
Pleigne	0	0	0	0	1
Beurnevésin	2	0	1	3	0
Boécourt	3	1	0	0	0
Bourrignon	0	0	0	0	0
Bure	1	0	0	2	0
Châtillon (JU)	0	0	0	0	0
Clos du Doubs	4	3	0	0	0
Coeuve	0	1	1	0	0
Corban	0	0	0	0	0
Courchapoix	0	0	0	0	0
Courchavon	0	0	0	0	0
Courtedoux	1	6	2	0	0
Dampfreux	0	0	0	3	0
Ederswiler	0	0	0	0	0
Fontenais	0	0	1	0	0
Grandfontaine	0	0	0	0	0
Haute-Ajoie	2	4	6	7	0
La Chaux-des-Breuleux	0	0	0	0	0
Lajoux (JU)	0	0	0	0	0
Le Bémont (JU)	0	0	0	0	0
Le Noirmont	2	0	0	0	0
Les Bois	0	0	0	0	0
Autres communes	18	5	6	4	0

Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violence	360	330	413	414	416
Violence grave (exercée)	7	6	15	21	12
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	0	2	0	1
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	2	0	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	2	7	8	6
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	2
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	4	2	6	6	3
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	1	2	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	1	0
Viol (Art. 190)	2	4	6	9	5
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	3	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	257	247	295	271	270
Lésions corporelles simples (Art. 123)	106	104	148	117	116
Voies de fait (Art. 126)	90	66	49	65	68
Participation à rixe (Art. 133) ¹⁸	10	18	18	9	0
Participation à agression (Art. 134) ¹⁸	10	29	16	17	20
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	7	5	10	21	15
Contrainte (Art. 181)	12	8	15	10	16
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	1	4	9	6	3
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	1	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	2	12	12	12
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	15	11	17	14	20
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	96	77	103	122	134
Menaces (Art. 180)	93	76	95	115	132
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	3	1	8	7	2

Tableau 43: Infractions de violence

¹⁸ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 *Infractions de violence domestique*

	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violence domestiques	177	148	159	158	176
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	1	0	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	0	0	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	1	1	3	0
Lésions corporelles simples (Art. 123)	41	22	28	32	31
Voies de fait (Art. 126)	34	23	14	19	23
Mise en danger vie (Art. 129)	2	2	5	3	5
Injure (Art. 177)	38	39	36	35	29
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	3	10	8	6	10
Menaces (Art. 180)	43	32	38	31	37
Contrainte (Art. 181)	5	5	8	3	5
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	0	2	2	2	1
Actes sexuels enfant (Art. 187)	5	4	5	4	6
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	1	0	2	5	3
Viol (Art. 190)	1	2	1	1	2
AOS ¹⁹ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	0	0	1
Autres articles du CP ²⁰	4	6	10	14	22

Tableau 44: Infractions de violence domestiques

¹⁹ Actes d'ordre sexuel

²⁰ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

4.1.13 Infractions contre le patrimoine

	2009	2010	2011	2012	2013
Total patrimoine²¹	2 067	2 338	2 547	3 092	3 093
Appropr. illégitime (Art. 137)	11	22	21	29	27
Abus de confiance (Art. 138)	10	20	12	9	22
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	934	1 111	1 263	1 671	1 600
Vol de véhicule (Art. 139) ²¹	293	341	366	379	360
Brigandage (Art. 140)	7	5	10	24	15
Soustraction de chose (Art. 141)	0	1	1	0	0
Soustraction de données (Art. 143)	0	0	1	15	4
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	0	0	4	0	2
Dom. à la propriété (Art. 144)	434	361	324	286	320
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	315	414	447	580	621
Escroquerie (Art. 146)	33	31	65	35	61
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	11	12	16	34	25
Filouterie d'auberge (Art. 149)	1	3	1	2	0
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	2	3	1	1	8
Extorsion et chantage (Art. 156)	3	1	8	7	2
Gestion déloyale (Art. 158)	1	2	2	1	2
Détournement de salaire (Art. 159)	0	0	0	0	0
Recel (Art. 160)	6	9	3	9	16
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	0	0	0	0
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	1	0	1	0
Autres infractions contre le patrimoine	6	1	2	9	8

Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

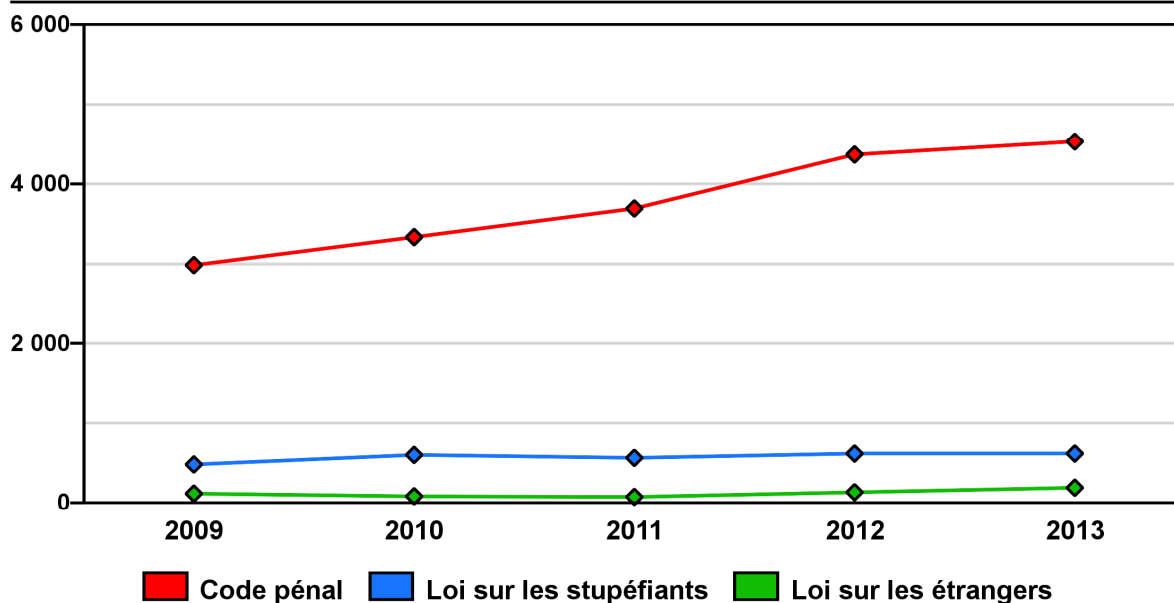
4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

²¹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2014

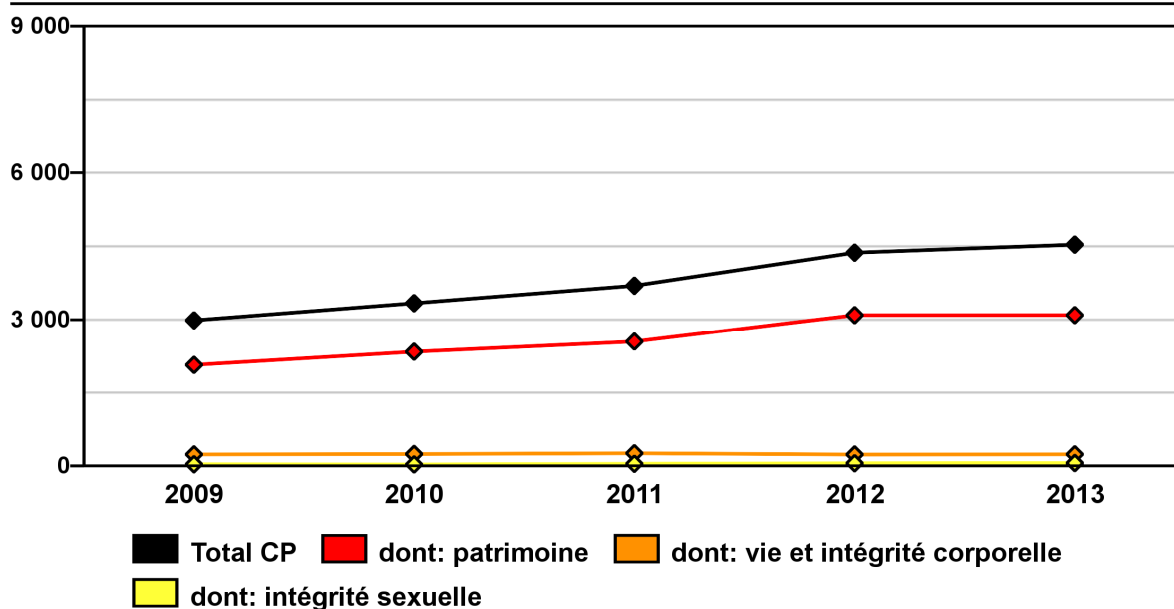
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 34: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 10.2.2014

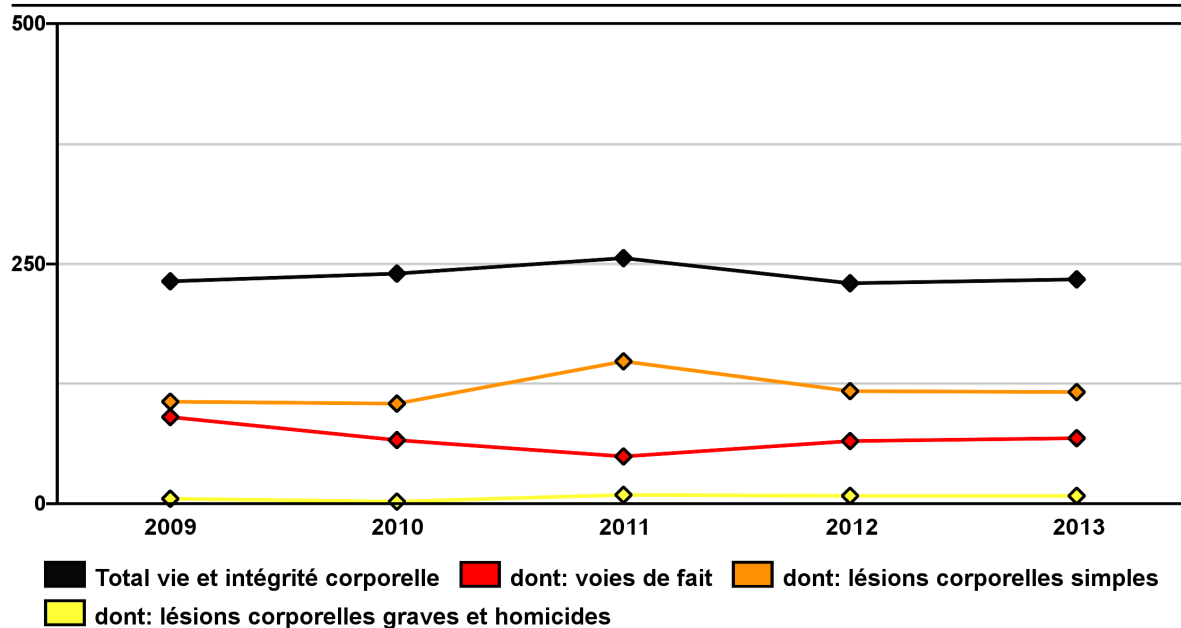
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 10.2.2014

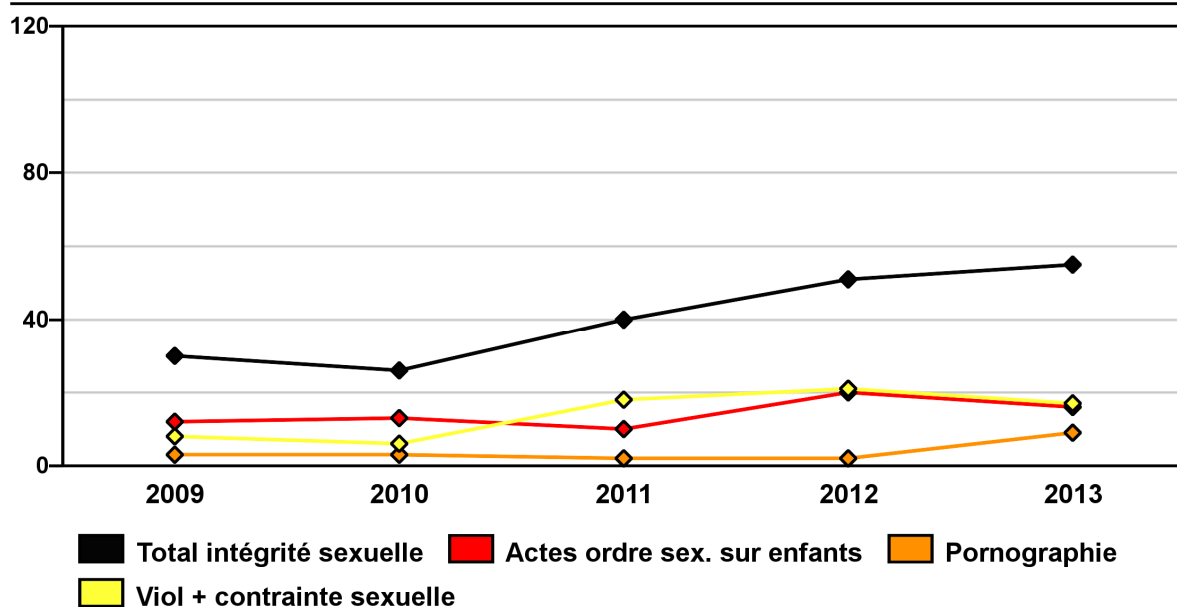
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 10.2.2014

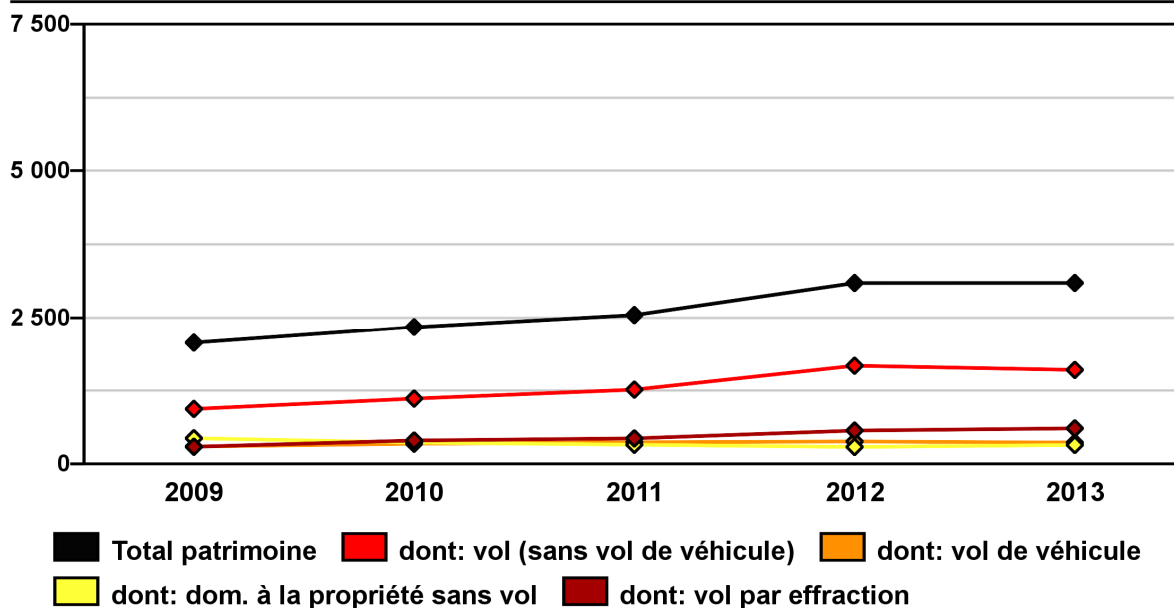
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 10.2.2014

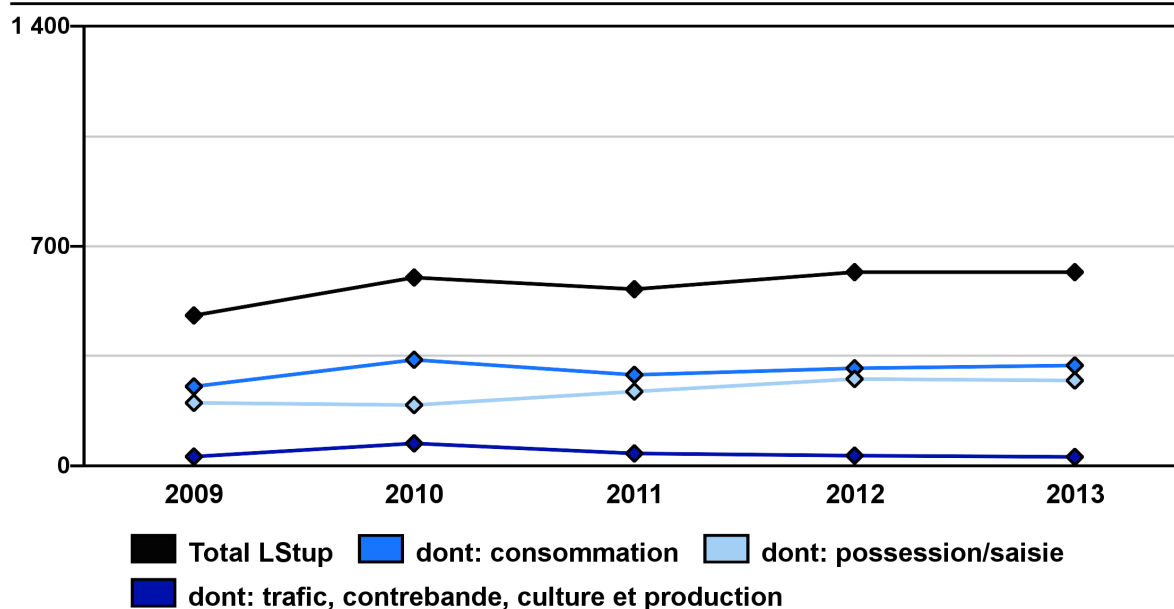
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2012	2013	Différence
Total incendies	21	20	-5%
dont cause inconnue	8	6	-25%
dont cause technique	13	14	8%
dont cause naturelle	0	0	0%
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	7	8	14%
dont cause naturelle	7	7	0%
dont cause inconnue	0	1	–
Total suicides	11	22	100%
dont par arme à feu	2	3	50%
dont par pendaison	7	8	14%
dont par noyade	0	0	0%
dont par inhalation de gaz	0	0	0%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	0	0	0%
dont par collision	0	2	–
dont par précipitation dans le vide	1	4	300%
dont par arme blanche	0	0	0%
dont par étouffement	0	0	0%
dont par immolation	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	1	3	200%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	2	–
Total tentatives de suicide	8	8	0%
Total accidents (sans LCR)	13	13	0%
dont de travail	11	7	-36%
dont de sport ou loisir	1	4	300%
dont noyade ou accident de plongée	0	0	0%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (Y.c de téléphérique et funiculaire)	0	1	–
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	1	1	0%
Total personnes disparues	12	25	108%
dont disparue	7	13	86%
dont évadée	0	0	0%
dont en fuite	5	12	140%
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire « personne morale » ou « personne physique », les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie « asile » ou « autres » .

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 14 avril 2013. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 6.2.5).

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Population}} \dots\dots\dots$$

Effectif de la population

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population .

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	10
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions.....	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	13
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	15
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	17
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	18
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	20
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	21
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	25
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	26
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	26
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	27
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	28
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	28
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	30
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	33
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	34
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	36
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	38
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions	41
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions.....	42
Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions	43
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions.....	46
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions.....	47
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions	49
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus... 51	51
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	52
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... 52	52
Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution.....	53
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	54
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	56
Tableau 33: Infractions selon la loi	57
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	57
Tableau 35: Code pénal: Infractions par district.....	58
Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune	58
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	59
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par district	59
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	60
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	61
Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par district.....	61
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune	62
Tableau 43: Infractions de violence	63
Tableau 44: Infractions de violence domestiques	64
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	65
Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	69

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	9
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	13
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	14
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district	16
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune.....	17
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district.....	19
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune.....	20
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	23
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	23
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour).....	24
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	29
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	31
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	31
Figure 17: Homicides (art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	32
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument.....	32
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	36
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	37
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	38
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	39
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	40
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	42
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	43
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	44
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	45
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	46
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte.....	47
Figure 30: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction.....	48
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	50
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	51
Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	55
Figure 34: Infractions selon la loi	66
Figure 35: Code pénal: sélection de titres.....	66
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	67
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle	67
Figure 38: Infractions contre le patrimoine.....	68
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants	68